

SCCV Clichy Mozart

SCCV Clichy Mozart-  
Villeneuve - Olof Palme

SAS Clichy 84 Villeneuve

**TRANS  
FAIRE**



*Mai 2024*

**environnement + ville**

## Examen au cas par cas

Projet urbain mixte Jurassic - Capella - 30 Mozart  
Clichy (92)

SAS au capital de 100 000 €

SIRET 438 626 491 00049

3 passage Boutet

94110 Arcueil

Tél : 01 45 36 15 00

Fax : 01 47 40 11 01

contact@trans-faire.net

[www.trans-faire.net](http://www.trans-faire.net)



**Formulaire CERFA 14734\*04**



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/06/2024

Dossier complet le : 17/06/2024

N° d'enregistrement : F01124P0116

### 1 Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier à usage résidentiel et d'équipements réparti en 3 composantes (Jurassic - Capella - 30 Mozart) à Clichy (92110).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV CLICHY MOZART VILLENEUVE OLOF PALME

Raison sociale

SCCV CLICHY MOZART VILLENEUVE OLOF PALME

N° SIRET

97827513900019

Type de société (SA, SCI...)

SSCV

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Courlivant

Prénom(s)

Clément

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 39° : « a) travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m² ».	Surface de plancher totale : 100 000 m². <ul style="list-style-type: none"><li>• Capella : 15 000 m².</li><li>• 30 Mozart : 20 000 m².</li><li>• Jurassic : 65 000 m².</li></ul>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de bâtiments de logements, commerces, équipements et places de stationnement en sous-sol. Il est réparti en trois composantes.

• 30 Mozart

La zone correspond à la parcelle n°204 de la section cadastrale T.

D'une surface de 5 728 m², elle est actuellement occupée par un bâtiment accueillant des bureaux, une crèche avec son espace extérieur ainsi qu'une cour avec des emplacements de parking. Elle est entourée de bâtiments de bureaux. Le projet prévoit la réalisation de bâtiments de logements et équipements de type R+8 et R+9 édifiés sur 2 niveaux de sous-sol à usage de parking. Des espaces verts aménagés en pleine terre sont également prévus. La surface de plancher du lot 30 Mozart est d'environ 20 000 m².

• Capella

La zone correspond à la parcelle n°302 de la section cadastrale T. Le lot est actuellement constitué de bureaux.

D'une surface terrain de 3 307 m², l'opération se compose de 233 logements, répartis du RDC au R+10, une école primaire au rez-de-chaussée, ainsi que 2 niveaux de sous-sol comprenant 121 places de stationnement. La surface de plancher (SDP) du lot Capella est d'environ 15 000 m² dont 14 003 m² de logements et 800 m² pour l'école.

• Jurassic

La zone correspond aux parcelles n°T200 / T 206 / T 202 / T210 de la section cadastrale T. L'emprise du lot est actuellement occupée par 4 bâtiments constitués de bureaux et de plusieurs zones de stationnement. D'une surface de 17 535 m², l'opération prévoit environ 1 000 logements, des commerces, et environ 383 places de stationnements sur un niveau de sous-sol. La surface de plancher (SDP) du lot Jurassic est d'environ 65 000 m² dont 64 000 m² de logements et 1 000 m² de commerces.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un ensemble immobilier comportant des logements, une crèche, une école, dans un quartier initialement à dominante tertiaire.

Le projet permet ainsi de :

- Requalifier le site et développer son ouverture avec le quartier en aménageant des espaces paysagers et en créant des locaux accessibles aux résidents.
- Développer la présence du végétal sur un site quasiment totalement imperméabilisé.
- Réaliser un programme de logements et d'équipements à proximité des transports : (ligne 14 du Métro et RER C avec la station Saint Ouen à 300m), d'un parc, et de nombreux équipements (écoles, faculté, etc).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en :

- une démolition des bâtiments existants et des aménagements extérieurs existants (stationnements, chaussée, arbres, etc.).
- une construction d'un ensemble immobilier constitué de 3 composantes (30 Mozart, Capella et Jurassic) allant jusqu'à R+10.
- l'excavation de matériaux sur un ou deux niveaux de sous-sol.

La durée des travaux est de 27 mois pour les composantes Capella et 30 Mozart, entre 27 et 30 mois pour Jurassic.

Une charte chantier propre adaptée pour chaque composante sera mise en place et son respect sera imposé à l'ensemble des entreprises chargées des opérations de démolition et de construction.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet comprend dans sa phase finale un ensemble immobilier à usage résidentiel et d'équipements comportant :

- Environ 1530 logements
- Une crèche
- Des commerces
- Une école
- 931 places de stationnement en sous-sol
- Des espaces verts diversifiés

Cet ensemble immobilier s'intégrera avec le quartier en mutation, par la mise en place d'installations accessibles aux résidents en créant des espaces paysagers. Un parc ayant pour vocation d'être rétrocédé à la Ville sera créé au sein de l'îlot Jurassic, actuellement fortement artificialisé. Cet espace vert permettra de favoriser l'accueil de la biodiversité dans cette zone et de créer un îlot de fraîcheur.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire valant démolition pour les composantes 30 Mozart et Capella, un permis de construire valant division et démolition pour Jurassic.

Au titre de la loi sur l'eau, une analyse complète est en cours sur l'intégralité de la nomenclature «eau» figurant à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Capella	30 Mozart	Jurassic
Assiette de l'opération	3 307 m <sup>2</sup>	5 728 m <sup>2</sup>	17 535 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	15 000 m <sup>2</sup>	20 000 m <sup>2</sup>	65 000 m <sup>2</sup>
Hauteurs des constructions	Du R+5 au R+10	Un socle allant en R+7 et ponctuellement R+8 voir R+9	R+10 avec épannelage
Nombre de logements créés	233	301	1000
Places de stationnement créées	121	139	383

## 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation	Capella	30 Mozart	Jurassic
Numéro de parcelle dans la section cadastrale T	n° 302	n° 204	n° 200 / 206 / 202 / 210
Numéro et voie	84 rue Villeneuve	30 rue Mozart	Parcelle T200 : 66 rue Villeneuve Parcelle T206 : 68 rue Villeneuve Parcelle T202 : 72 rue Villeneuve Parcelle T210 : 34 rue Mozart
Localité	Clichy	Clichy	Clichy
Code postal	92110	92110	92110
Longitude	2.316670	2.318207	2.318082
Latitude	48.906860	48.907491	48.906176

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. :   °   '  "  Lat. :   °   '  "

**Point de d'arrivée :** Long. :   °   '  "  Lat. :   °   '  "

**Communes traversées :**

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

Les 3 composantes du projet s'inscrivent au sein d'un secteur UEa (activités économiques) du PLU de Clichy-la-Garenne. Une modification du PLU est en cours (zone UE) afin de pouvoir déployer des projets à usage majoritairement d'habitation avec une emprise au sol égale à 60% de la superficie du terrain. Si la modification en cours porte sur l'ensemble d'un secteur dit « Mozart », cette modification constitue un élément de planification urbaine à l'échelle de la zone. Le projet faisant l'objet de la présente demande ne présente aucun lien fonctionnel, aucune interaction et aucune synergie avec la (ou les) autre(s) opération(s) susceptible(s) d'être développée(s) dans la zone.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un périmètre de ZNIEFF. 3 ZNIEFF de type 2 sont présentes dans un périmètre de 6 km autour du projet. Il s'agit de : - la ZNIEFF (110001696) intitulée « Bois de Boulogne » située à 4,4 km au sud du projet, - la ZNIEFF (110030009) intitulée « Pointe aval de l'île Saint-Denis » à 4,3 km - la ZNIEFF (110020475) intitulée « Parc départemental de la Courneuve » à 5,9 km. Au sein du bois de Boulogne se trouvent plusieurs ZNIEFF de type 1 dont les ZNIEFF «Vieux boisements et îlots de vieillissement du bois de Boulogne » et « Berges de Seine au bois de Boulogne ». Voir Annexe 10 A/B/C : Diagnostic Écologique
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un périmètre d'arrêté de protection de biotope. L'APB le plus proche est situé à environ 9,9 km. Il est intitulé « Glacis du fort de Noisy-Le-Sec ». Voir Annexe 10 A/B/C : Diagnostic Écologique
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas inscrit en réserve naturelle. Aucune réserve naturelle nationale n'est recensée dans un rayon de 5 km autour du site. Aucun PNR n'est recensé dans un rayon de 5 km autour du site. Voir Annexe 10 A/B/C : Diagnostic Écologique

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières de l'État et des infrastructures ferroviaires des Hauts-de-Seine a été approuvé le 15 octobre 2021. Clichy-la-Garenne est également concerné par un plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé le 16 janvier 2013. Clichy-la-Garenne n'est pas soumis à un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). L'emprise du projet n'est pas située dans une zone concernée par les plans visés.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas recensé comme bien inscrit au patrimoine mondial. Le 30 Mozart est néanmoins compris dans le périmètre de protection du bâtiment inscrit «Les Entrepôts du Printemps ». L'avis de l'ABF sera sollicité dans le cadre de l'instruction du PC.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide. La DRIEAT identifie le projet à 750 m d'une zone humide de type D correspondant à un « plan d'eau et réseau hydrographique », entourée d'une zone humide de type B à 650 m du site correspondant à une « zone humide probable dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser ». Ces zones humides potentielles correspondent au lit de la Seine et se trouvent en toute hypothèse en dehors de l'emprise du projet (au nord-ouest). Voir Annexe 10 A/B/C : Diagnostic Écologique
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à un plan de prévention des risques naturels concernant les inondations (PPRN) en raison de la proximité de la Seine. Aucun des périmètres de l'étude n'est compris dans le périmètre réglementaire de Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI). La commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN a été approuvé le 9 janvier 2004.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La maîtrise d'ouvrage a mandaté Geolia (30 Mozart) et SOLPOL (Capella et Jurassic), BET certifiés dans le domaine des sites et sols pollués, pour assurer la caractérisation et la gestion des impacts ainsi identifiés et garantir la compatibilité de l'état des milieux avec les usages projetés. Sur la base de ce travail, les BET délivreront une attestation ATTES-ALUR pour rendre compte de la compatibilité de l'état des milieux avec les usages projetés. Cette attestation sera jointe en pièce PC 16-5 des demandes de permis de construire». Voir Annexe 11 A/B/C - Diagnostic Pollution
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département des Hauts-de-Seine, dans lequel se trouve la commune de Clichy-la-Garenne, se trouve dans la zone de répartition des eaux des parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien (arrêté préfectoral de la région d'Île-de-France du 14/10/2016). Cette nappe est située entre 600 et 750 m de profondeur, est en bon état qualitatif et quantitatif et est très bien protégée et non vulnérable.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les diagnostics pollution réalisés par Geolia et SOLPOL, aucun captage d'alimentation en eau potable (AEP) d'eau souterraine n'est répertorié sur la commune de Clichy-la-Garenne, selon les informations obtenues par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-Seine. De plus, aucun périmètre de protection n'est présent sur cette commune. Voir Annexe 11 A/B/C - Diagnostic Pollution
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est à 400 m du projet et correspondant aux « Entrepôts du Printemps ».

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche (FR1112013) est situé à 4,5 km. Il s'agit du « Parc départemental de l'île Saint-Denis ». Voir Annexe 10 A/B/C : Diagnostic Écologique
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé. Le site classé le plus proche se situe à environ 2 km et correspondant à la « Cité des fusains ».

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouveaux habitants s'accompagne de consommation en eau potable. Le projet comprend 1534 logements, soit environ 3252 personnes. En 2020, en France, la consommation moyenne d'eau potable par habitant est de 149 litres par jour, soit 484,5 m <sup>3</sup> /jour pour les 3252 habitants.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude géotechnique réalisées par GEOLIA pour le lot 30 Mozart statut sur un risque nul lié au retrait-gonflement des sols argileux. Les études géotechniques sont en cours pour Capella et Jurassic afin d'évaluer ce risque, les données bibliographiques issues du BRGM et la proximité au 30 Mozart indique que le risque lié au retrait gonflement serait également nul. Ce risque étant directement lié aux aléas climatiques sera appréhendé grâce aux études découlant de la taxonomie européennes.  Voir Annexe 13 A/B - Rapport G2AVP
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de sous-sol pour la création de parking implique l'excavation partielle des sols en place. Cela dit, la présence d'infrastructure en sous-sol pour les trois composantes limiteront de fait le volume d'excavation. Les terres présentant des concentrations élevées en fraction soluble et sulfates et antimoine lixiviables devront être évacuées en plateforme de revalorisation. Les terres présentant des teneurs élevées en fraction soluble et sulfates pourront être évacuées en comblement de carrière. Le reste des terres devant être excavées dans le cadre du projet pourra être orienté en filière ISDI. Le suivi des terres sera opéré au travers du RNDTS. Voir Annexes 11 A/B/C - Diagnostic pollution Les opérations de démolition de l'existant ont donné lieu aux diagnostics réglementairement prévus par le code de la construction et de l'habitation. Voir Annexe 12 A/C - Diagnostic PEMD
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de l'opération nécessite un apport de matériaux de construction selon les filières traditionnelles d'Île-de-France.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu du revêtement actuel des futurs espaces verts sur pleine terre, de la terre végétale saine sera mise en place par apport extérieur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau communal/départemental de type séparatif. Les eaux usées seront traitées par le réseau du département.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone entièrement urbanisée et donc artificialisée. La création d'espaces verts, notamment au sein du lot Jurassic, permet de renaturer et désimpermeabiliser une partie de ces espaces.  Le projet ne remet pas en cause les liaisons vertes identifiées au SDRIF et au futur SDRIF-E. Des diagnostics écologiques ont été réalisés pour les 3 composantes du projet et sont présentés en annexe.  Voir Annexe 10 A/B/C : Diagnostic Écologique
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans le rayon d'influence d'une ICPE / d'une conduite d'hydrocarbure, gaz naturel ou produits chimiques. Voir Annexe 13 A/C- Rapport G2AVP
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas de sensibilité en matière de mouvement de terrain: l'aléa retrait-gonflement des argiles est négligeable. Le site est néanmoins en zone potentiellement sujette aux inondations de cave. Au regard de la sismicité, la commune se trouve dans une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescriptions parasismiques particulières pour les ouvrages « à risque normal ». Voir Annexe 13 A/C- Rapport G2AVP
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a une vocation résidentielle, d'équipement et de commerces. Il n'accueillera pas d'activité dangereuse pour l'environnement ou la santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La maîtrise d'ouvrage a mandaté des BET concernant les sites et sols pollués, pour assurer la caractérisation et la gestion des impacts ainsi identifiés et garantir la compatibilité de l'état des milieux avec les usages projetés et de la présence d'une population vulnérable (crèche et maternelle). Pour assurer la compatibilité du programme de crèche avec la qualité des terres, l'étude pollution a mis en évidence les mesures à prendre pour la réalisation du projet et assurer la compatibilité. Un schéma EQRS est en train d'être défini pour visualiser la situation avant/après projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il se trouve à proximité de la RD410 à l'est, RD17BIS au sud et de la RD17 à l'ouest. Le RER C, le métro 14 ainsi que les lignes de bus 66, 138, 173, 174, 274, 341 à l'arrêt « Saint-Ouen » desservent le site. En phase chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds (évacuation et apport de matériaux), notamment pour la démolition. L'impact ne sera pas significatif dans la mesure où les travaux vont s'échelonner sur une longue période (entre 27 et 30 mois). Les principaux trafics seront liés aux trajets domicile-travail mais l'impact sera limité dans la mesure où 57% des habitants de Clichy utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail (INSEE, 2020). Voir Annexe 17 - Etude déplacement
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores, notamment en période de chantier. Ces nuisances seront limitées au travers d'une charte chantier propre. Le projet ne prévoit pas d'activité pouvant entraîner des nuisances sonores. Une étude dédiée sera réalisée afin de prendre les dispositions réglementaires adéquates.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude dédiée sera réalisée afin de prendre les dispositions réglementaires adéquates.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet accueillera des logements, des équipements et des commerces. Cela n'engendrera pas d'odeurs. Des mesures seront mises en oeuvre afin de réduire les nuisances olfactives et de respecter la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les nuisances seront limitées au travers d'une charte chantier propre. Le projet n'accueille pas d'activités génératrices de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est pas concerné directement par des nuisances vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses (éclairage des espaces extérieurs et des constructions) correspondant au niveau d'éclairage d'un îlot résidentiel. Le site existant étant actuellement source de pollution lumineuse, l'impact sera négligeable. Toutefois, des mesures seront mises en oeuvre afin de réduire les émissions lumineuses produites par le projet et pour respecter la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les émissions lumineuses d'intensité usuelle en contexte urbain.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre le rejet d'eaux usées liées aux logements, aux équipements et à l'activité.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude de gestion des eaux pluviales est en cours, afin pour limiter le rejet au réseau selon les possibilités techniques. Chaque lot aura sa propre note de gestion des eaux pluviales.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés au fonctionnement normal des bâtiments, sur une base de rejet d'environ 90% de la consommation d'eau potable au réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Ils seront envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie. Les matériaux contenant de l'amiante feront l'objet d'un plan de retrait et d'une évacuation adaptée (déchets dangereux amiantés). Pour la gestion des déchets, des espaces de déposes (avec gestion sélective) sont prévus en RDC de chaque bâtiment, reliés aux locaux déchets en sous-sol par des vides ordures. La taille des locaux et le nombre de conteneurs sont dimensionnés pour un ramassage des déchets selon la collecte prévue par la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le patrimoine urbain, architectural et paysager retenu pour l'opération sera en cohérence avec le contexte local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que l'aménagement du foncier du projet reste urbain, l'usage du site passe d'une dominante tertiaire à une dominante résidentielle.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs sources ont été utilisées afin d'étudier les projets dont les incidences sont susceptibles d'être cumulées (Ville de Clichy, projets d'aménagements en Île-de-France recensés par l'Institut Paris Région). De manière globale, les projets identifiés sont les suivants :

- Le 12-22 rue Mozart, qui correspond à une résidence et un pôle jeunes actifs et tourisme d'affaires. Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après l'avis en date du 07 mai 2024.
- Le secteur Victor Hugo/Sanzillon dont un premier bâtiment à vocation tertiaire et économique a été livré en 2020.
- L'îlot Boisseau dont l'étude d'impact a fait l'objet d'un avis de la MRAe le 16 septembre 2018. Ce dernier a été inauguré le 27 septembre et comporte 550 logements, une résidence sénior, 5 commerces et une crèche.
- L'îlot Sellier, qui correspond à un projet de rénovation urbaine comprenant notamment logements, commerces etc, et dont les travaux ont commencé en 2023.
- La ZAC des DOCKS située à Saint-Ouen-sur-Seine dont l'étude d'impact actualisée a fait l'avis de la MRAe en date du 18 avril 2020. La Ville a entrepris de développer un EcoQuartier de 100 hectares et vise la création d'un quartier de vie exemplaire et innovant en matière de qualité urbaine, environnementale et architecturale, de diversité fonctionnelle et sociale, de densité et de continuité urbaine.
- L'avenue de la liberté, non soumis à évaluation environnementale d'après l'avis en date du 12 août 2021. Le projet ne doit être livré qu'en 2026. Ce projet consiste à créer une nouvelle voie entre le rond-point du Général Roguet à Clichy (92) et le boulevard Victor-Hugo à Saint-Ouen-sur-Seine (93). Cette voie structurante accompagnera le renouvellement urbain du secteur.
- Le Secteur Pont de Clichy, divisé en 3 lots dont les îlots sont prévus entre 2021 et 2024. L'îlot Bateliers-Péri a une vocation résidentielle. L'îlot Léon Blum accueillera un pôle tertiaire et commercial. Enfin, le dernier îlot consiste en une médiathèque-cinéma. »

Ces projets de logements induisent une nouvelle demande en équipements scolaires et de petite enfance pris en compte dans la programmation du projet. L'arrivée d'une nouvelle population implique une hausse de la consommation de ressources naturelles, une production supplémentaire de déchets et une nouvelle organisation du trafic. Des études sont en cours afin de limiter ces impacts. La pression sur les transports en commun va potentiellement augmenter même si le projet est bien desservi (Voir annexe 16). Enfin, la phase de travaux des divers projets implique un approvisionnement et une évacuation de matériaux, nécessitant une gestion coordonnée pour minimiser les impacts. La taille et la durée des chantiers repérés laissent à croire que cette incidence ne sera pas significative.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Sans objet

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La maîtrise d'ouvrage a mandaté plusieurs BET afin d'évaluer les impacts potentiels du projet en phase chantier et exploitation. Les études suivantes ont été réalisées : diagnostic air et santé, PEMD, écologique (faune flore), géotechnique, pollution des sols.

Les études suivantes sont en cours : ICU, carbone, densité, acoustique, énergie, déplacement, ensoleillement, hydrauliques, note d'infiltration, chartes chantier propre.

A ce stade il apparaît que l'emprise du projet ne présente pas de sensibilité particulière (notamment sous l'angle de la biodiversité ou encore des nuisances aériennes et sonores) et que la mise en œuvre du projet entraînera un mieux-disant environnemental avec notamment la mise en place d'une désartificialisation partielle d'un site aujourd'hui entièrement artificialisé. La maîtrise d'ouvrage s'engage, dans les conditions exposées ci-avant, à mener à bien toutes les études d'ores-et-déjà engagées et à respecter toute la réglementation applicable (gestion des déchets, loi sur l'eau, urbanisme, état environnemental des sols, etc.) permettant d'assurer pleinement la maîtrise des incidences du projet

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de l'absence de sensibilité particulière de l'emprise d'accueil du projet, de la nature des études d'ores-et-déjà opérées ou entamées et de l'engagement de la maîtrise d'ouvrage à respecter toute la réglementation applicable (gestion des déchets, loi sur l'eau, urbanisme, état environnemental des sols, etc.) permettant d'assurer la maîtrise des incidences du projet, une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire, même si la maîtrise d'ouvrage est naturellement prête à récolter tous les éléments réunis et en cours d'élaboration au titre de son projet dans une éventuelle étude d'impact.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Annexe 7 - Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée Annexe 8 - Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine Annexe 9 - Localisation des autres projets connus avec lesquels les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées
Liste des documents complémentaires : <b>30 mozart</b> Annexe 10 A - Diagnostic écologique Annexe 11 A - Diagnostic pollution Annexe 12 A - Diagnostic PEMD Annexe 13 A - Rapport G2AVP Annexe 14 - Rapport hydrologique  <b>Capella</b> Annexe 10 B - Diagnostic écologique Annexe 11 B - Diagnostic pollution Annexe 13 B - Rapport G2AVP  <b>Jurassic</b> Annexe 10 C - Diagnostic écologique Annexe 11 C - Diagnostic pollution Annexe 12 C - Diagnostic PEMD Annexe 15 - Diagnostic phytosanitaire  <b>Commun pour tous les lots :</b> Annexe 16 - Etude déplacement Annexe 17 - Etude air et santé Annexe 18 - Etude acoustique

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

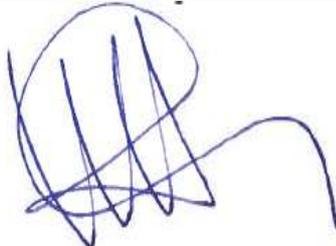
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)

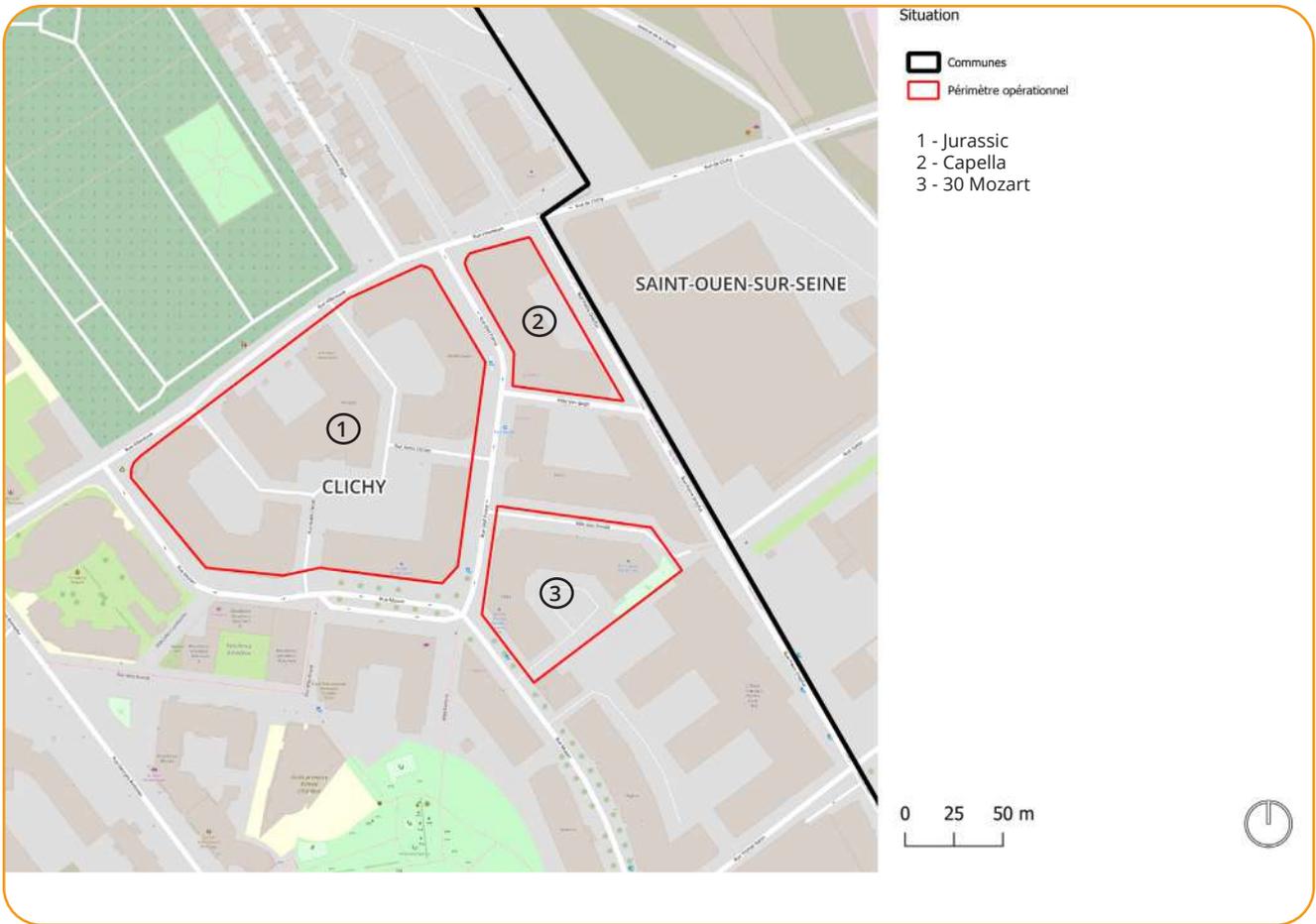


# TRANS FAIRE

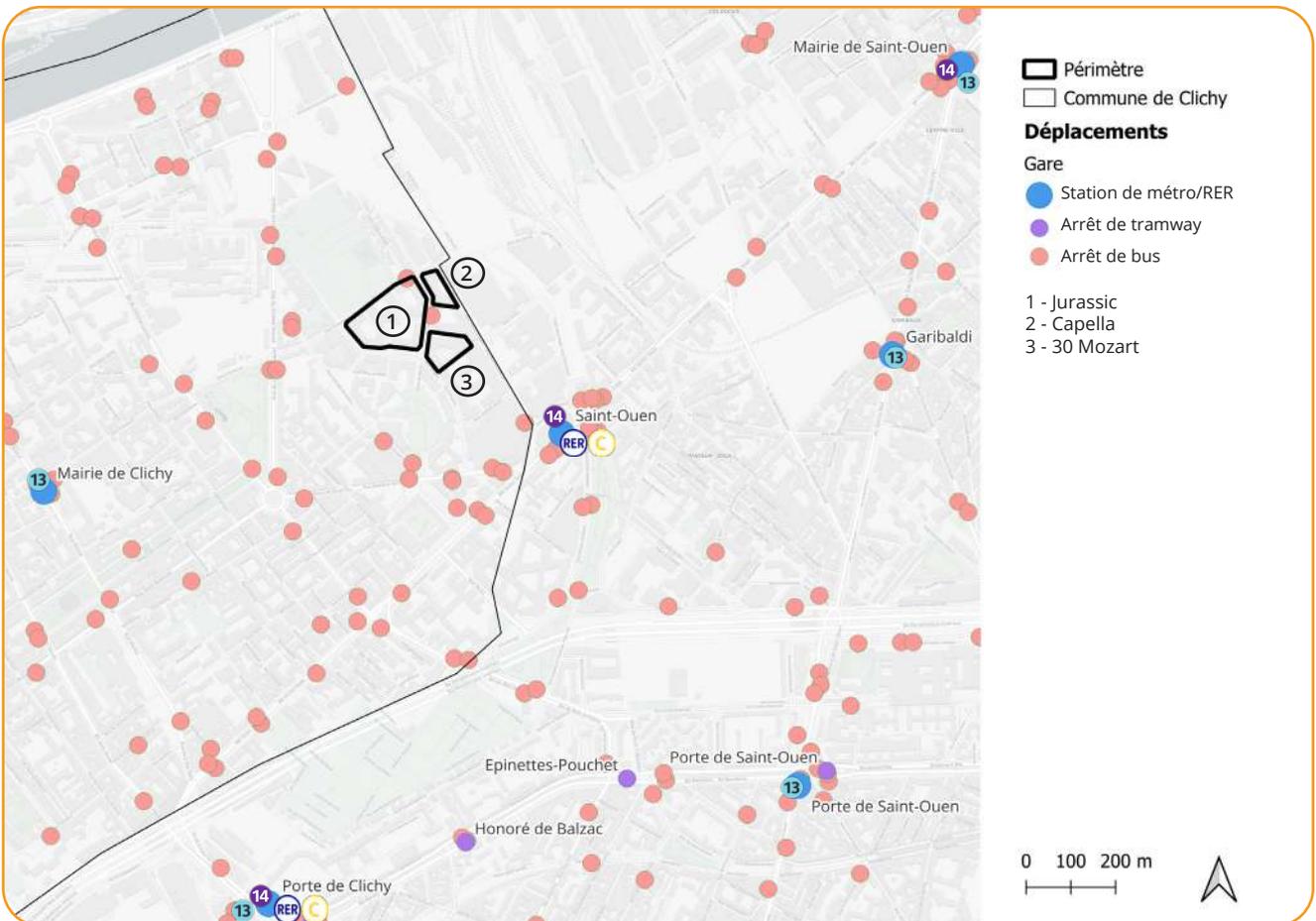


# Annexe 2

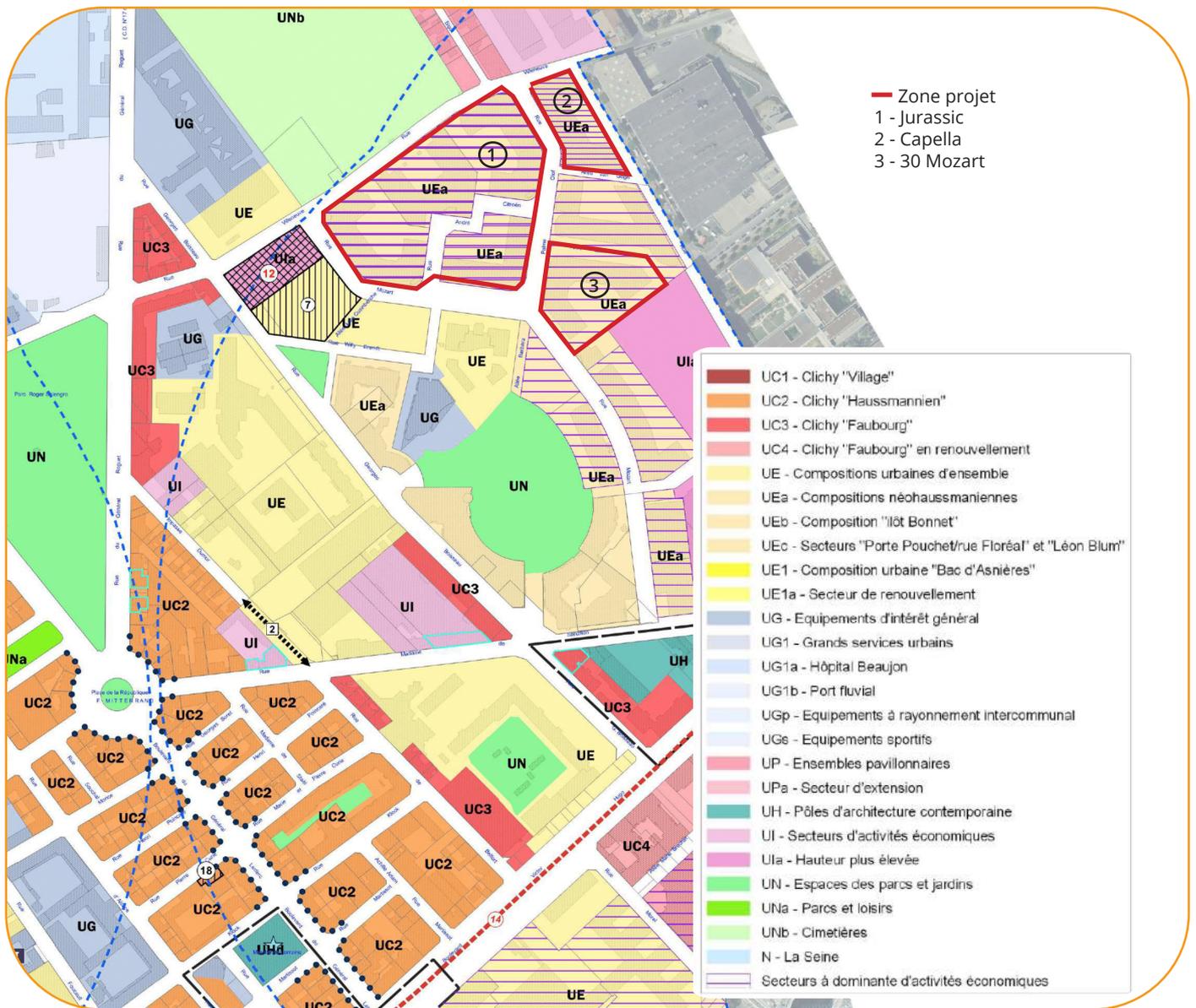
## Plans de situation



*Localisation du périmètre de l'opération (source Googlemaps, 2024)*



*Desserte du site de l'opération (source Googlemaps, 2024)*



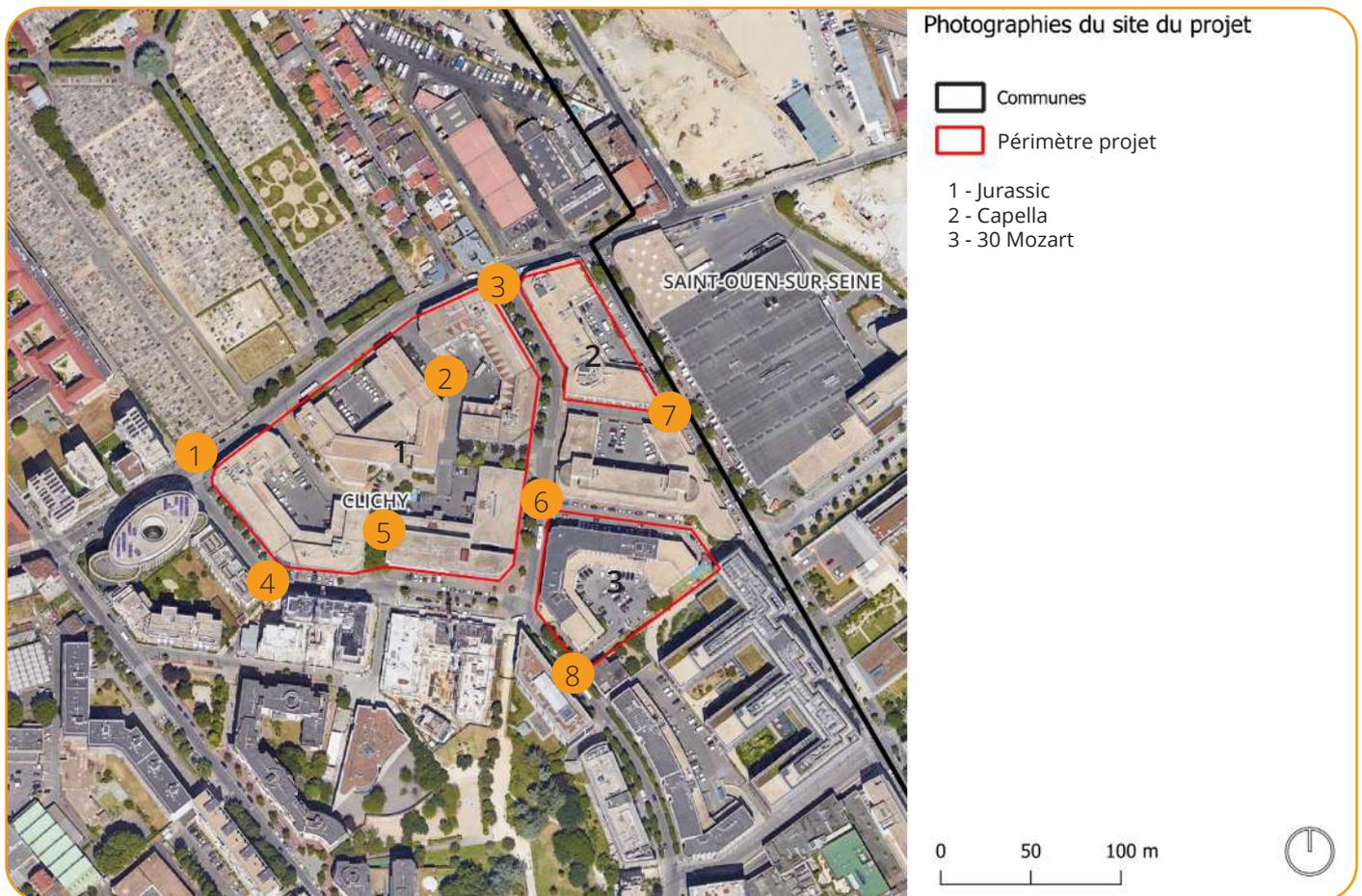
Extrait de zonage PLU (source PLU Clichy, 2021)

Néanmoins, comme dit dans la rubrique 4.6 Localisation du projet du Cerfa : « Les 3 composantes du projet s'inscrivent au sein d'un secteur UEa (activités économiques) du PLU de Clichy-la-Garenne. Une modification du PLU est en cours (zone UE) afin de pouvoir déployer des projets à usage majoritairement d'habitation avec une emprise au sol égale à 60% de la superficie du terrain. Si la modification en cours porte sur l'ensemble d'un secteur dit « Mozart », cette modification constitue un élément de planification urbaine à l'échelle de la zone. Le projet faisant l'objet de la présente demande ne présente aucun lien fonctionnel, aucune interaction et aucune synergie avec la (ou les) autre(s) opération(s) susceptible(s) d'être développée(s) dans la zone. »

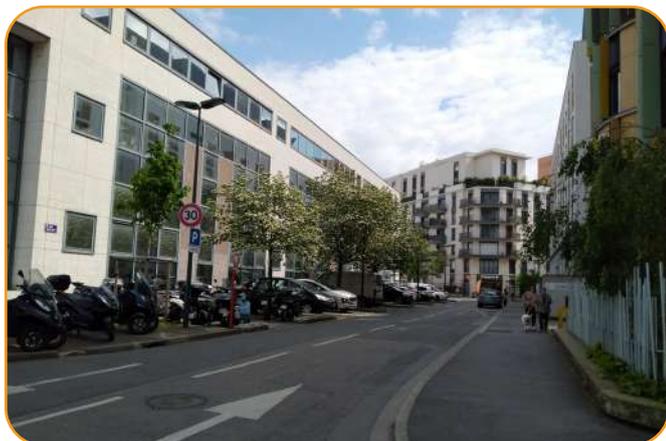
**Annexe 3**  
**Photographies du site**  
**et de ses abords**

# Le site du projet

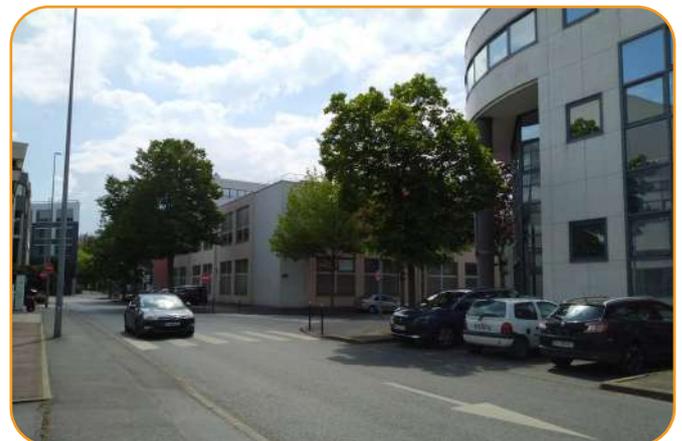
La visite de site et le reportage photographique ont été réalisés le 5 Mai 2024.



*Cartographie des photographies des vues du site (source TRANS-FAIRE, 2024)*



*(1) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



*(2) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



(3) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(4) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(5) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(6) - Photo (source TRANS-FAIRE)



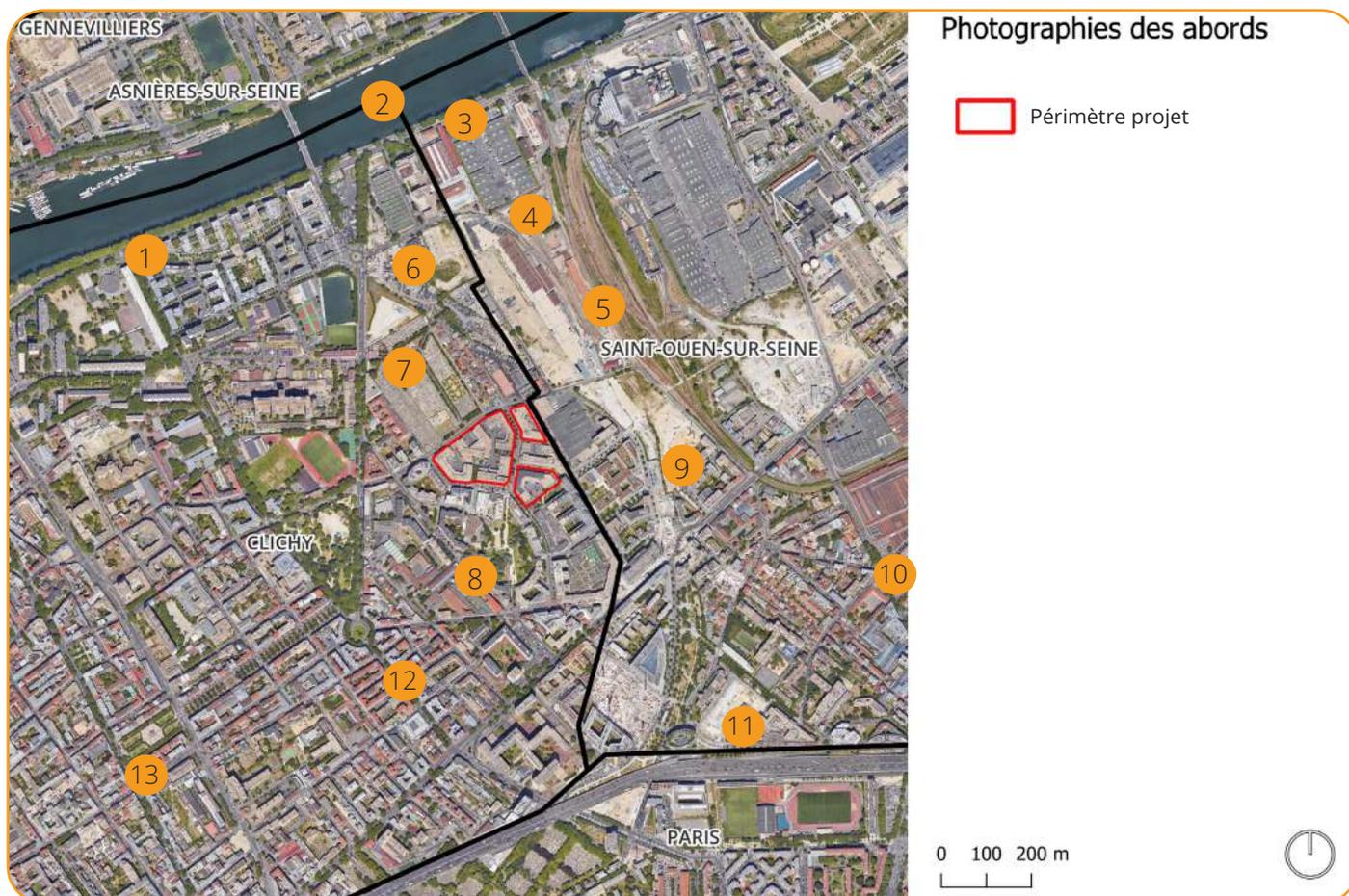
(7) - Photo (source TRANS-FAIRE)



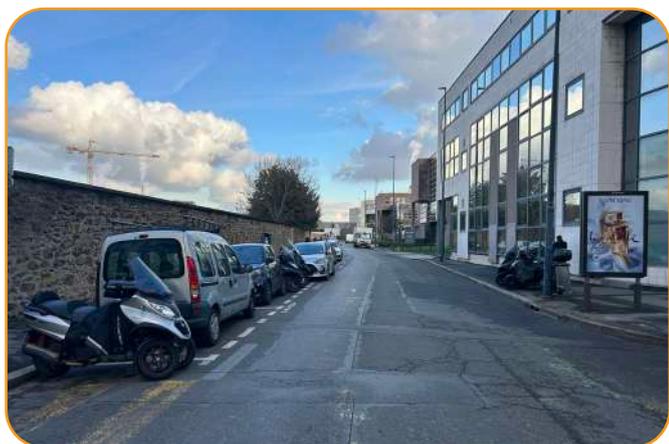
(8) - Photo (source TRANS-FAIRE)

# Les abords du site

La visite de site et le reportage photographique ont été réalisés le 5 mai 2024.



*Cartographie des photographies des vues du site (source TRANS-FAIRE, 2024)*



*(1) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



*(2) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



*(3) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



*(4) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



*(5) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



*(6) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



*(7) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



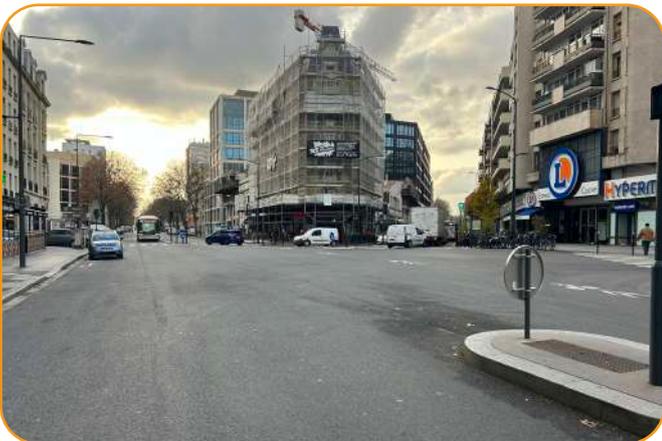
*(8) - Photo (source TRANS-FAIRE)*



(9) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(10) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(11) - Photo (source TRANS-FAIRE)



(12) - Photo (source TRANS-FAIRE)

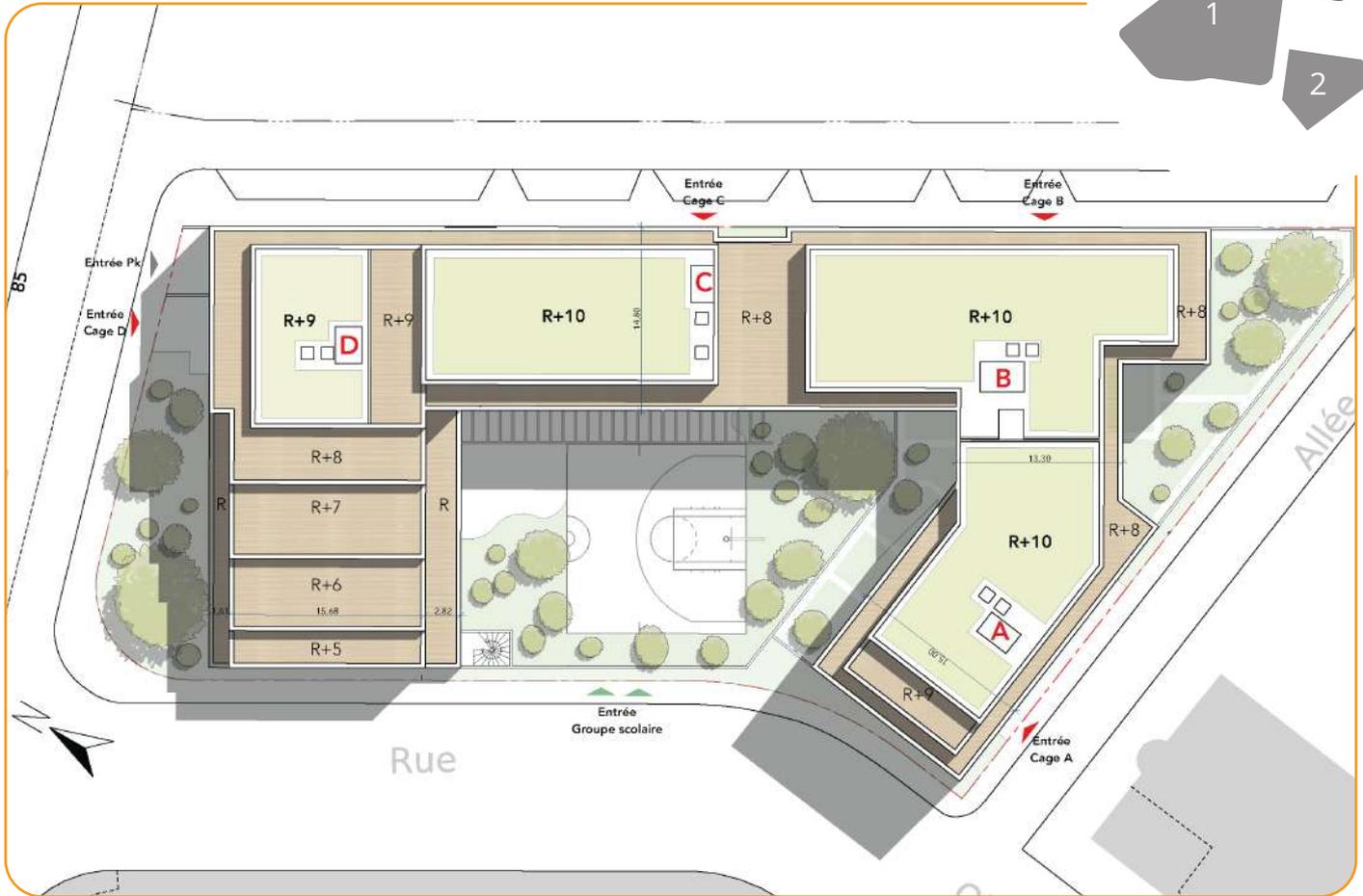
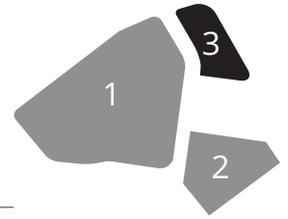


(13) - Photo (source TRANS-FAIRE)

# Annexe 4

## Plans du projet

# CAPELLA



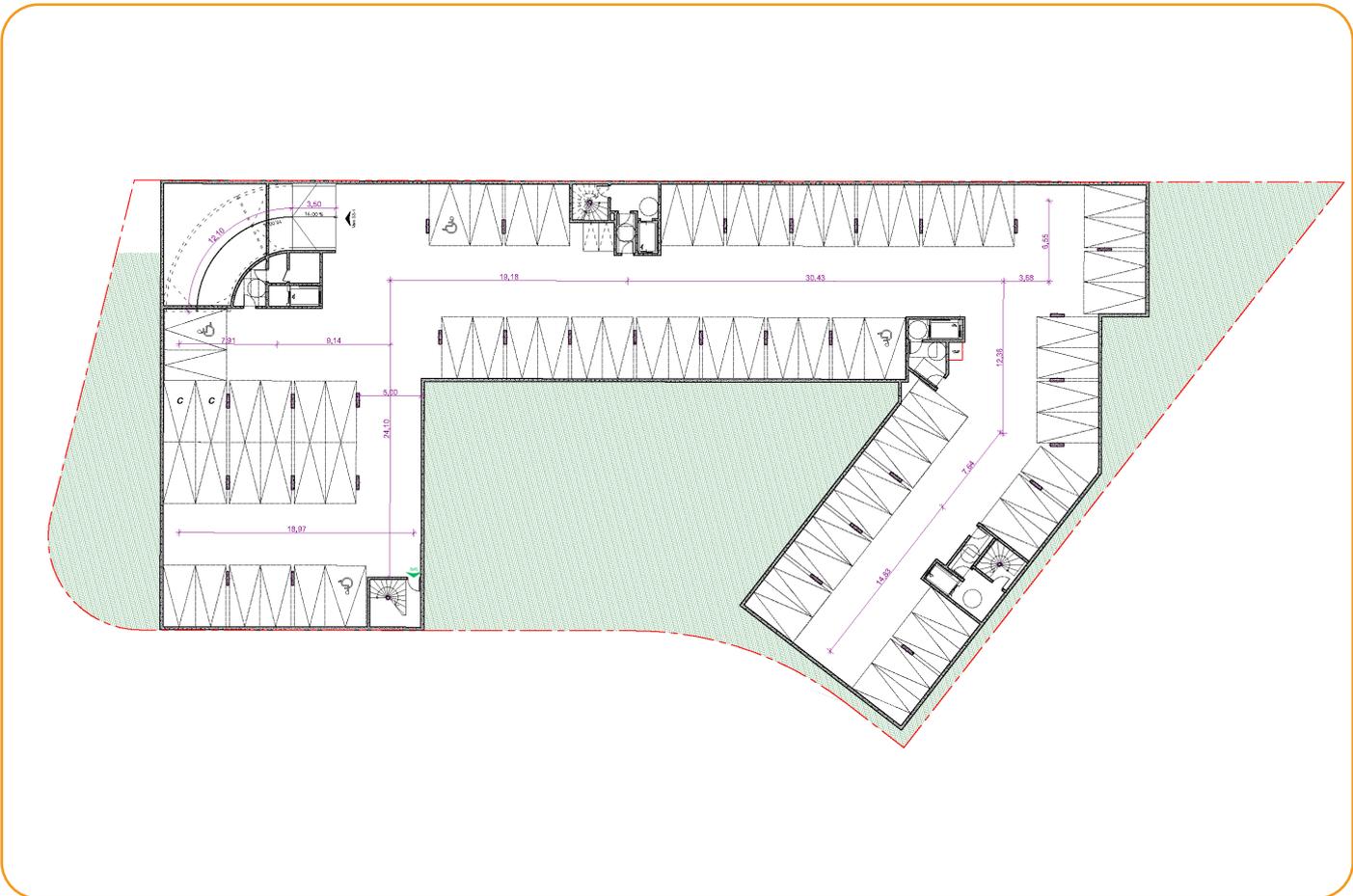
Plan masse (source SAS Clichy 84 Villeneuve, 2024)



Plan d'étage courant (source SAS Clichy 84 Villeneuve, 2024)



Plan R-1 (source SAS Clichy 84 Villeneuve, 2024)



Plan du R-2 (source SAS Clichy 84 Villeneuve, 2024)

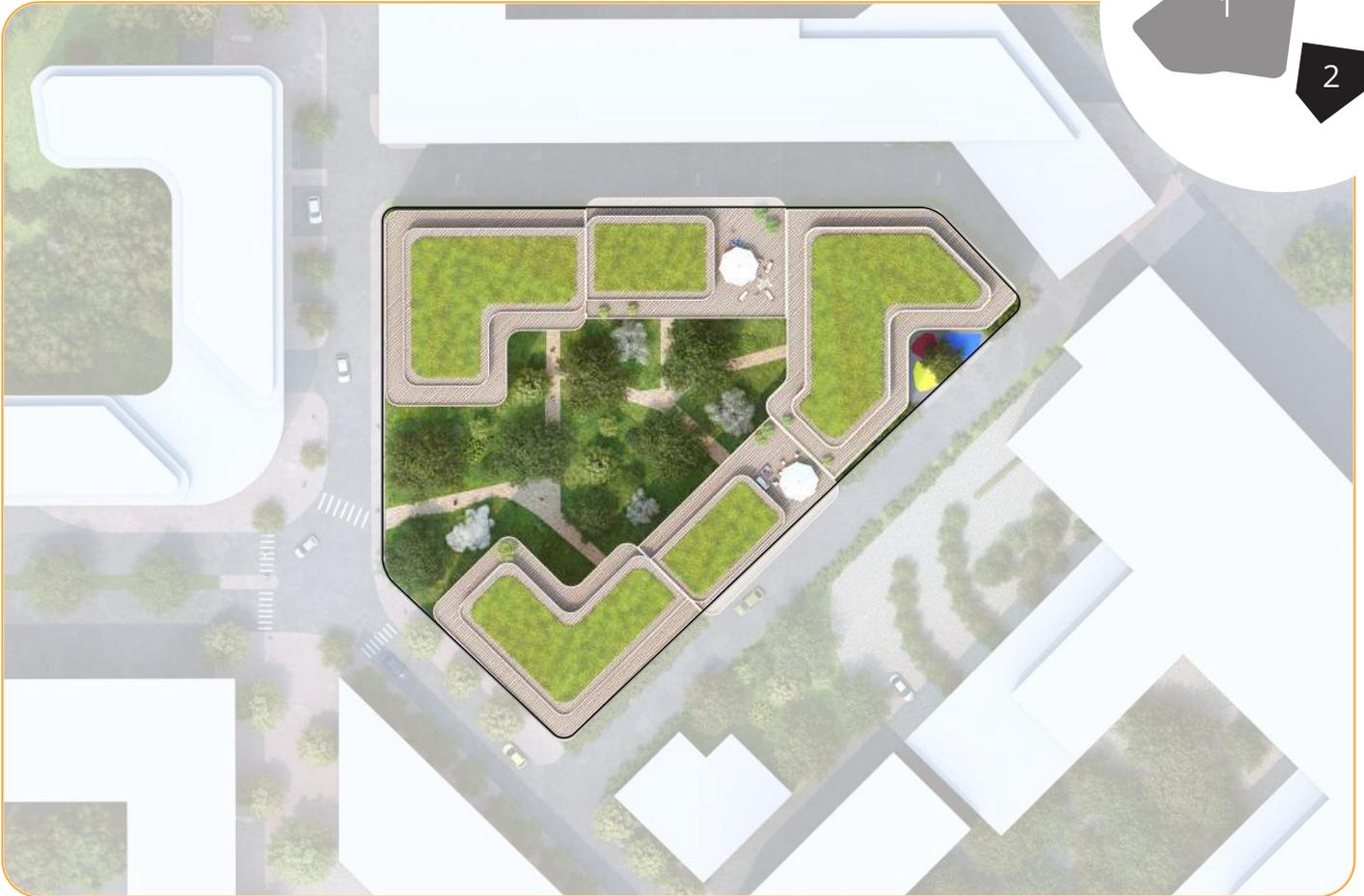
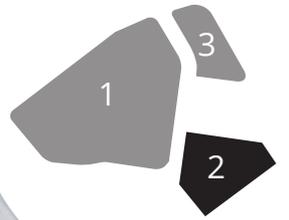
# JURASSIC



*Plan masse (source NOVAXIA, 2024)*



# 30 MOZART



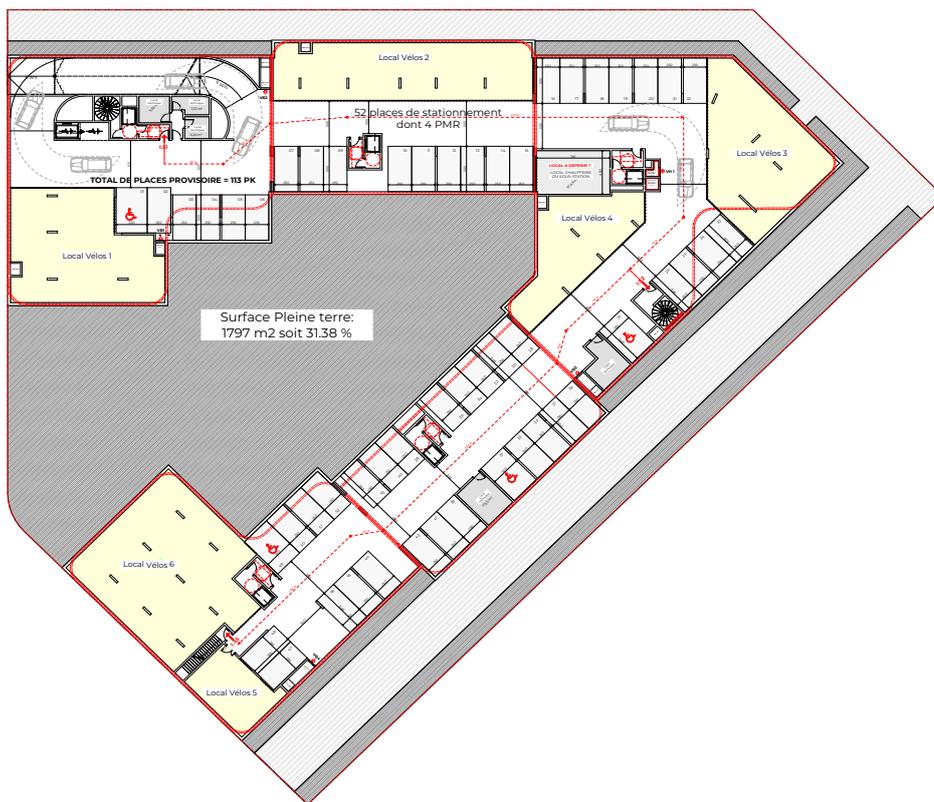
Plan masse (source DGM & Associés, 2024)

## PLAN DU RDC 2.5



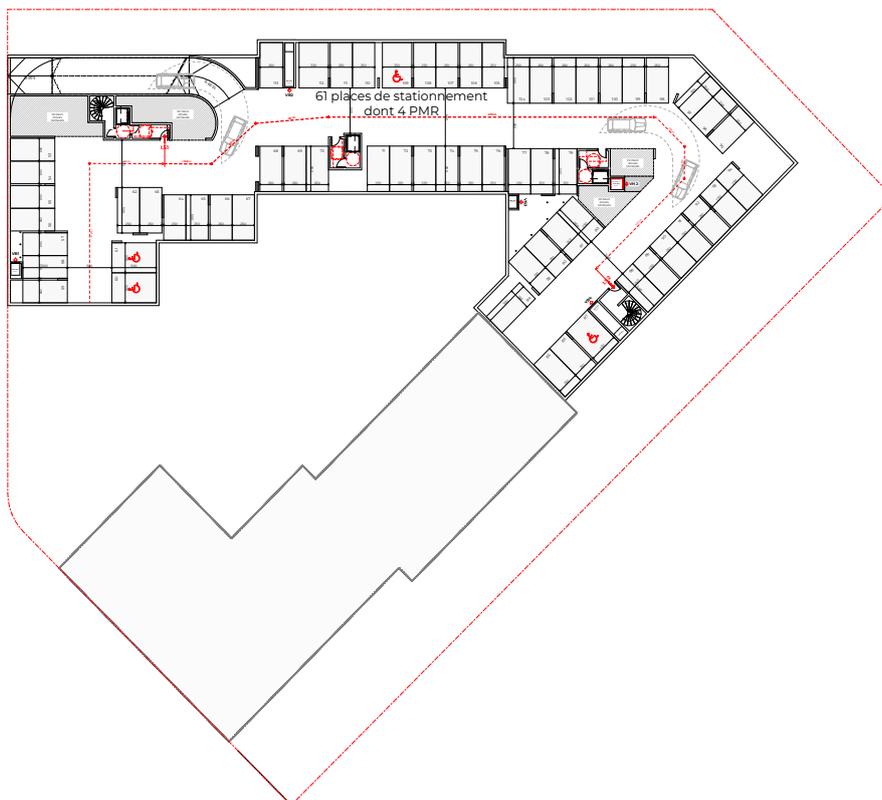
Plan du RDC (source DGM & Associés, 2024)

## PLAN DU SOUS-SOL -1 2.3



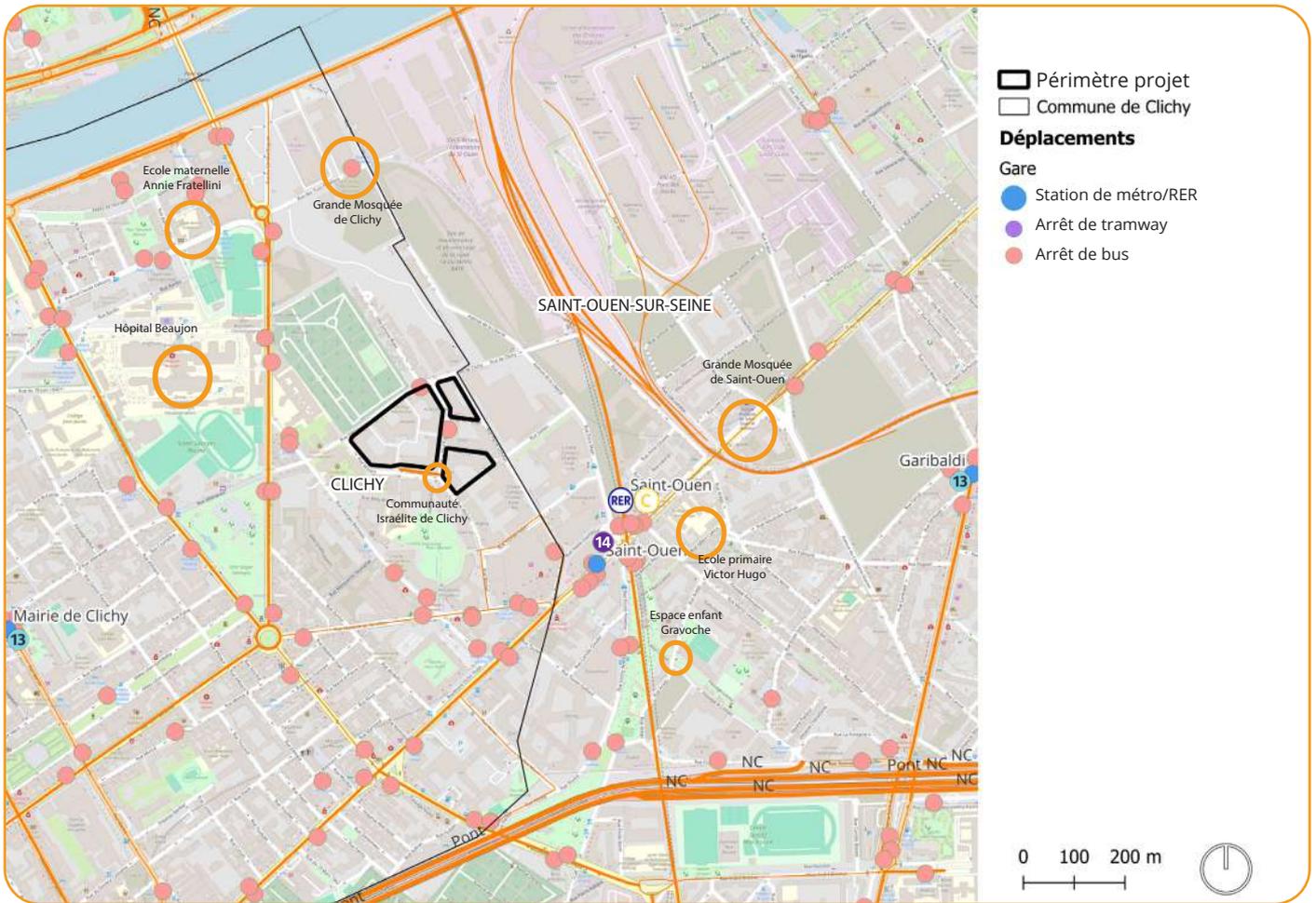
Plan du R-1 (source DGM & Associés, 2024)

## PLAN DU SOUS SOL -2 2.4

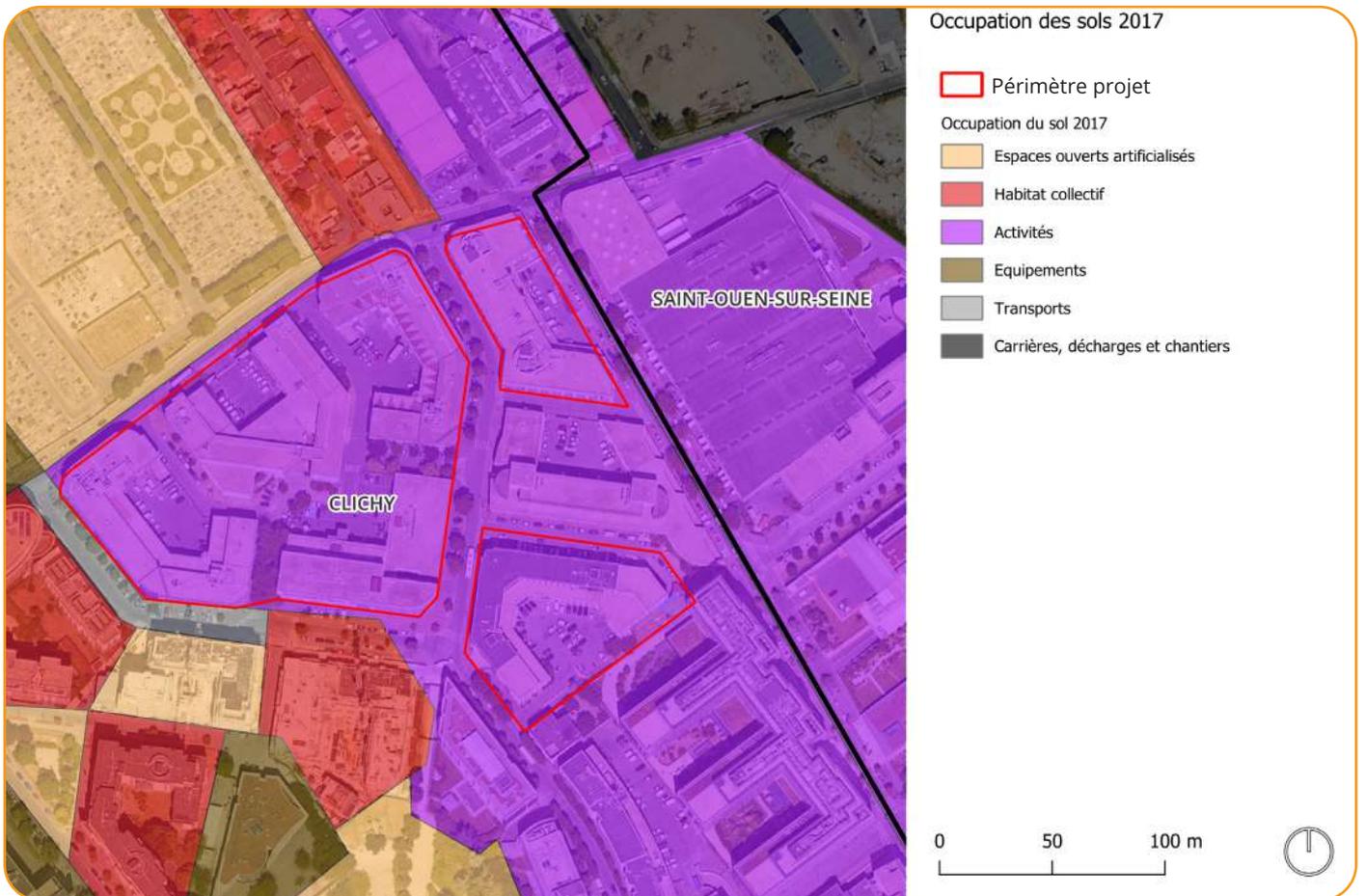


Plan du R-2 (source DGM & Associés, 2024)

**Annexe 5**  
**Plans des abords**  
**du projet**

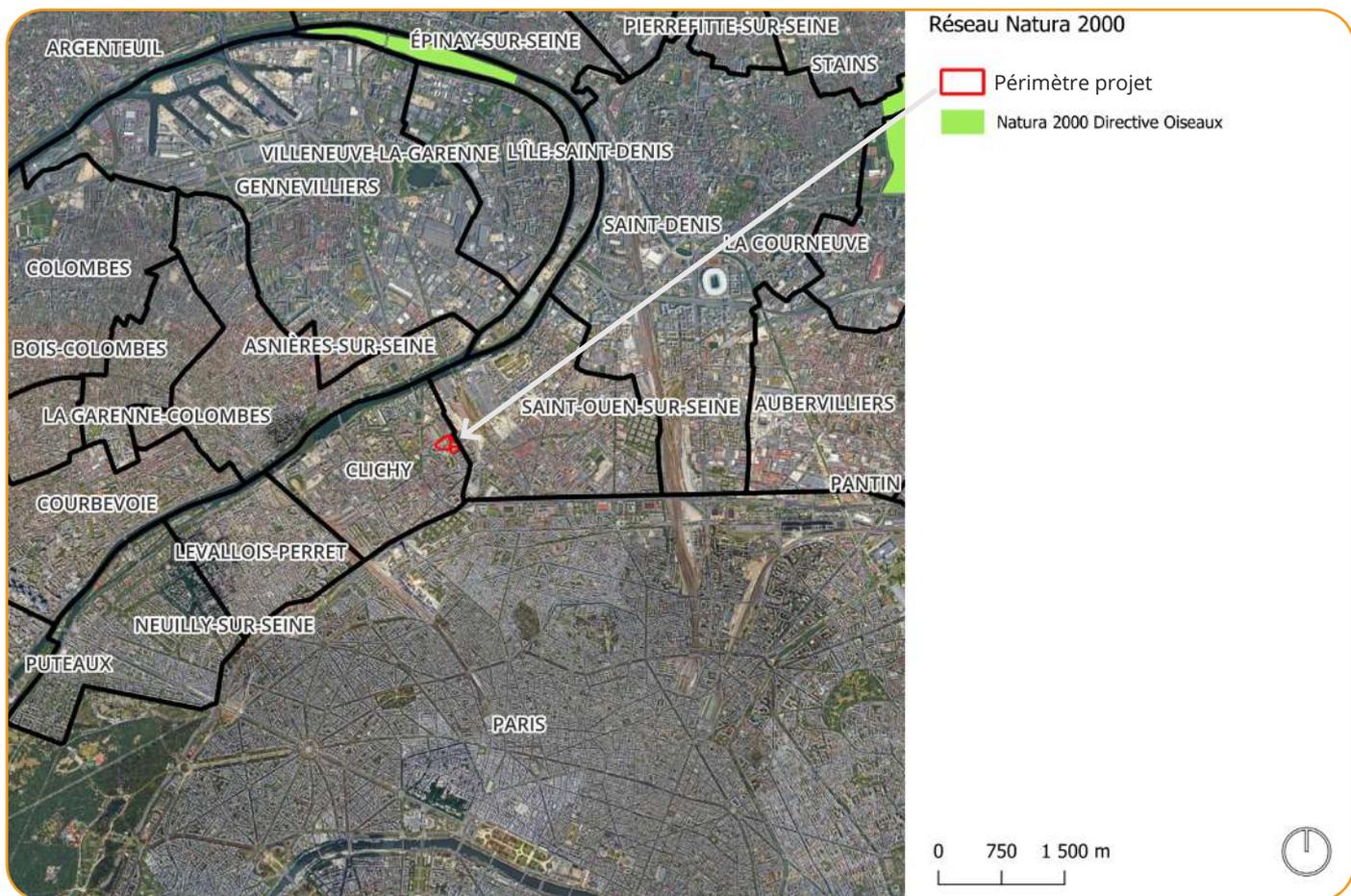


*Le site de l'opération et ses abords (source Openstreetmap, 2024)*



*L'occupation des sols (source IAU Ile-de-France, 2021)*

**Annexe 6**  
**Situation par rapport**  
**au réseau Natura 2000**



*Situation par rapport au réseau Natura 2000 (source INPN, 2024)*

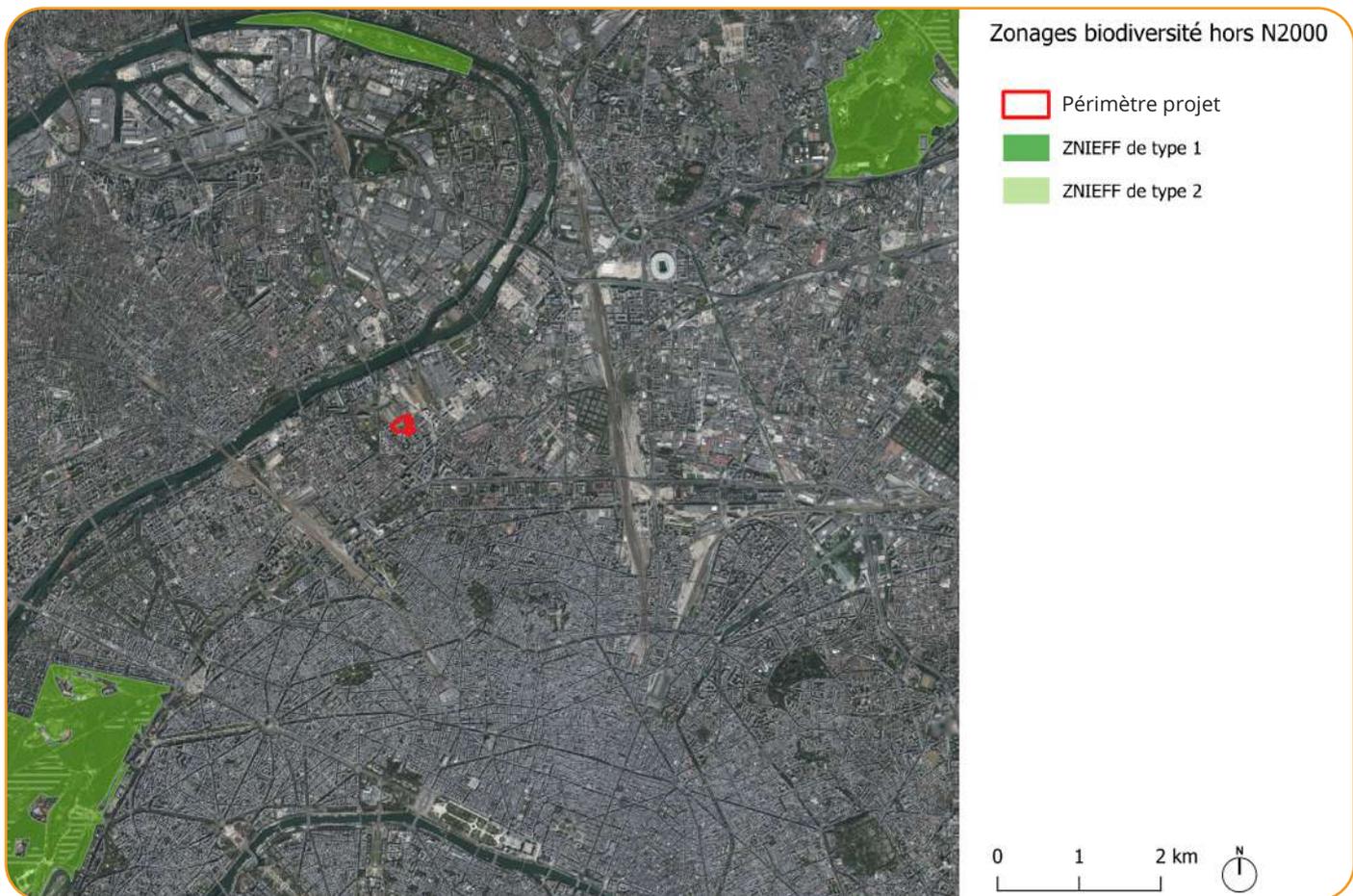
Le territoire de la commune de Clichy-la-Garenne ne compte aucun site du réseau Natura 2000. Le site, objet de la présente étude, est par ailleurs relativement éloigné des différents sites du réseau NATURA 2000 les plus proches. Localisées respectivement à environ 4,4 km et environ 5,9 km, le Parc départemental de l'Île Saint-Denis et le Parc départemental Georges Valbon constituent les entités les plus proches de la Z.P.S. « Sites de Seine-Saint-Denis ».

Compte tenu de ces différentes distances, le projet objet du présent dossier sera donc sans incidence (directe ou indirecte) sur les différents sites du réseau Natura 2000.

Voir Annexe 10 A/B/C - Diagnostic Écologique.

## Annexe 7

# Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée



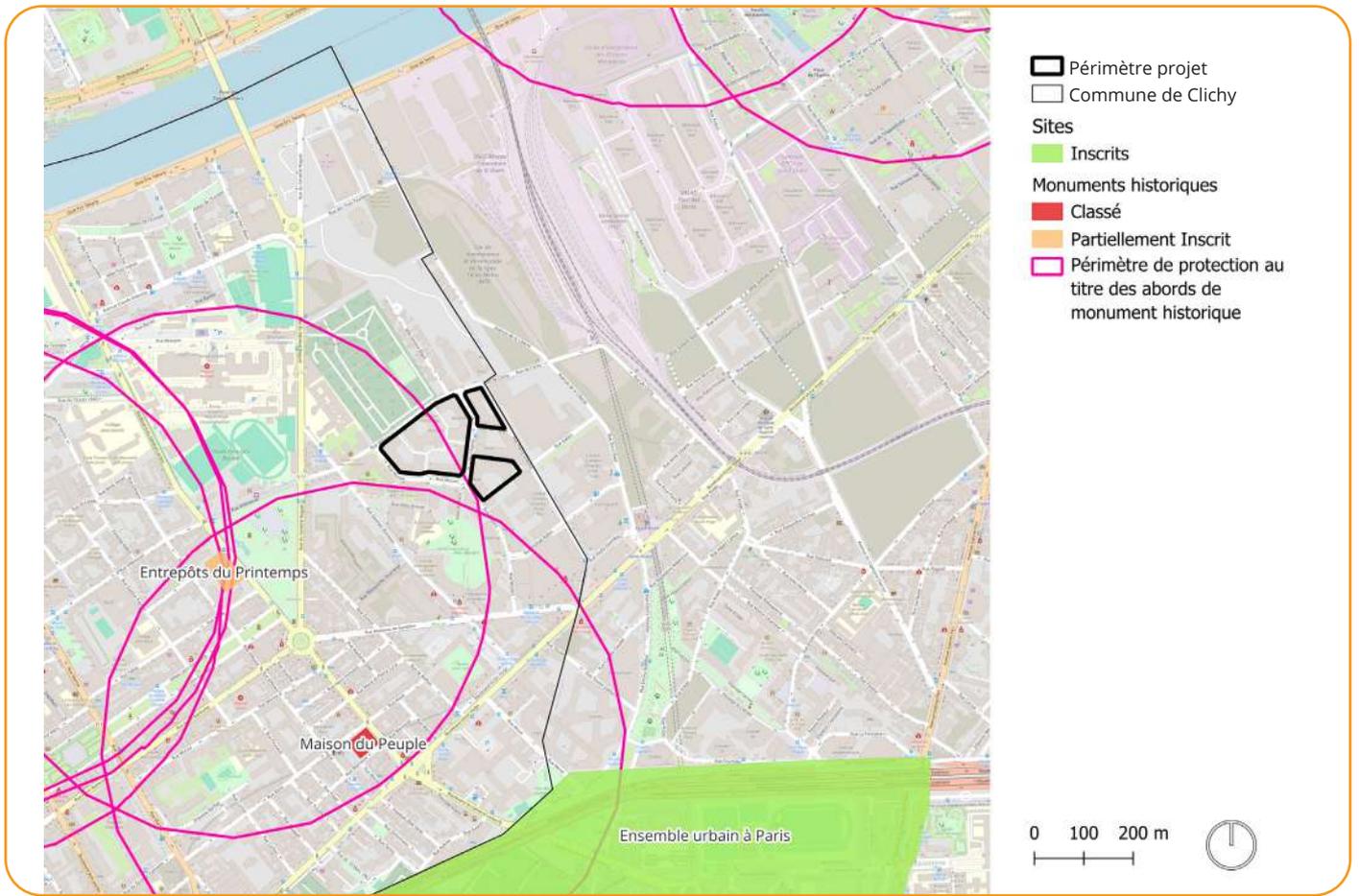
*Situation par rapport aux ZNIEFF et APB (source INPN, 2024)*

Le territoire de la commune de Clichy-la-Garenne ne compte aucune ZNIEFF (type 1 et 2).

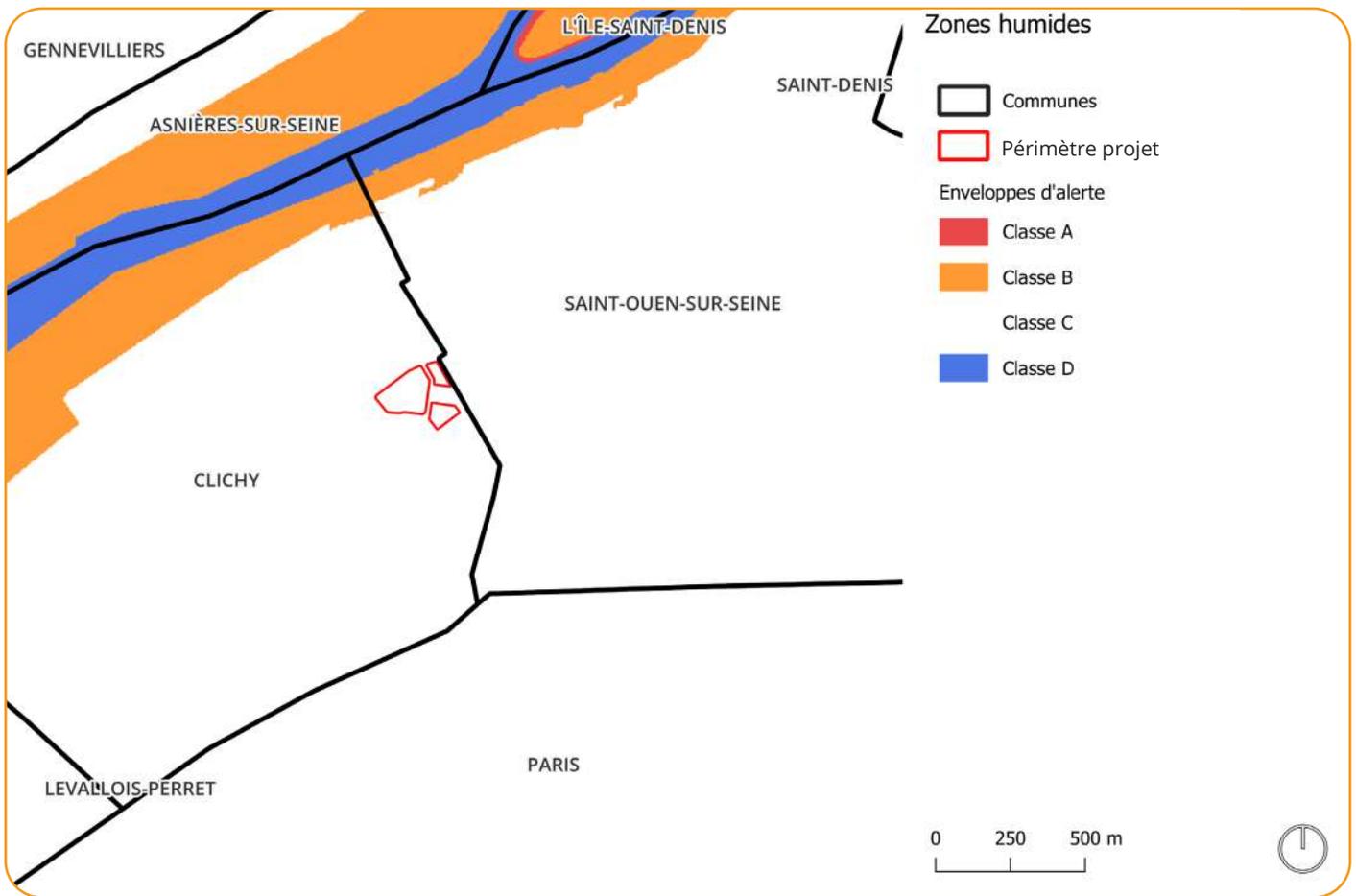
Le site, objet de la présente étude, est par ailleurs relativement éloigné des ZNIEFF les plus proches. Localisées respectivement à environ 4,2 km, 4,5 km et 4,6km, le Bois de Boulogne, et le point aval de l'Île Saint-Denis, et les Vieux boisements et îlots de vieillissement du bois de Boulogne constituent les entités les plus proches.

Compte tenu de ces différentes distances, le projet objet du présent dossier sera donc sans incidence (directe ou indirecte) sur les différentes ZNIEFF.

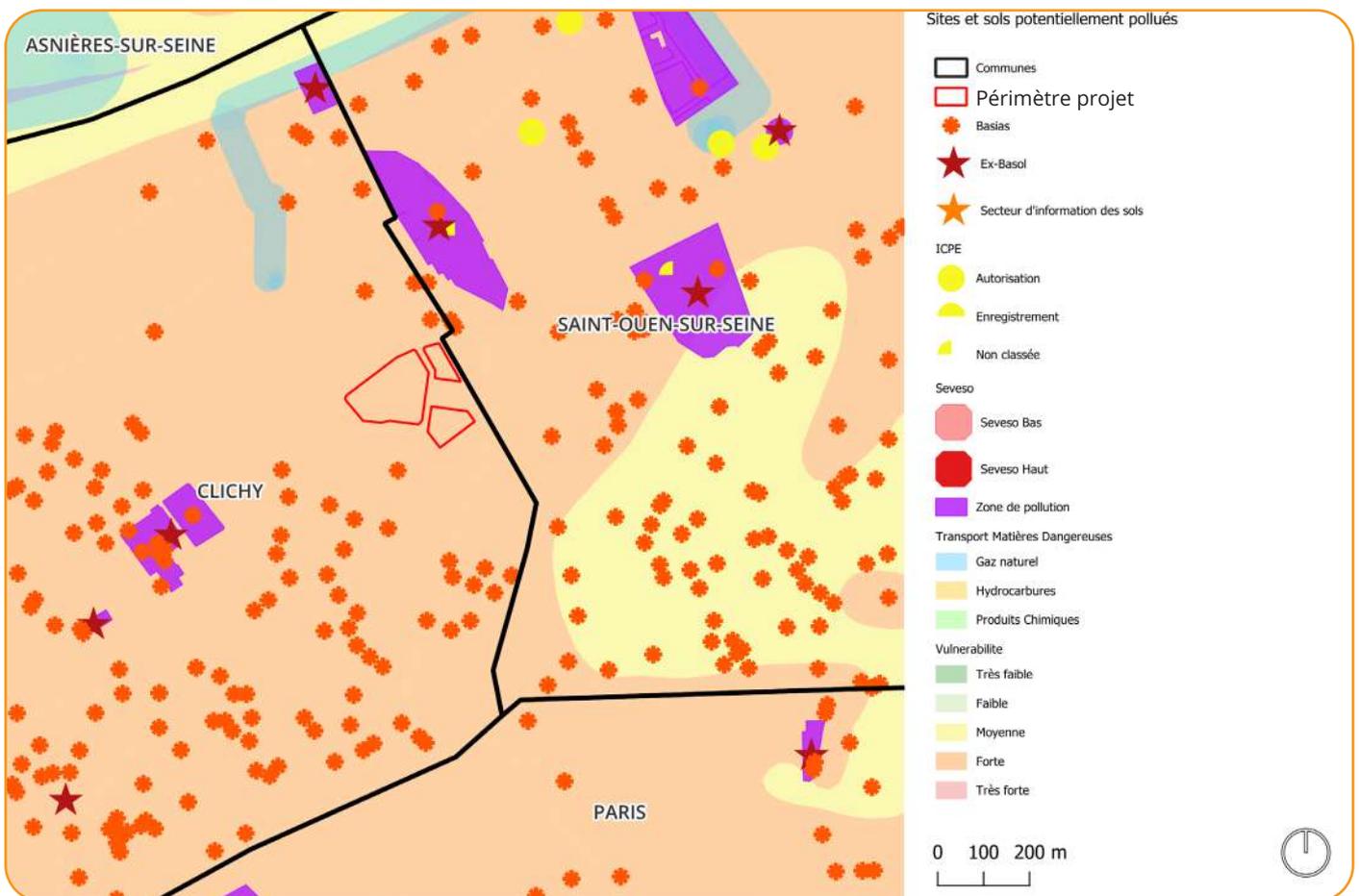
Voir Annexe 10 A/B/C - Diagnostic Écologique.



*Situation par rapport aux sites inscrits et classés (source DRIEAT Ile-de-France, 2024)*

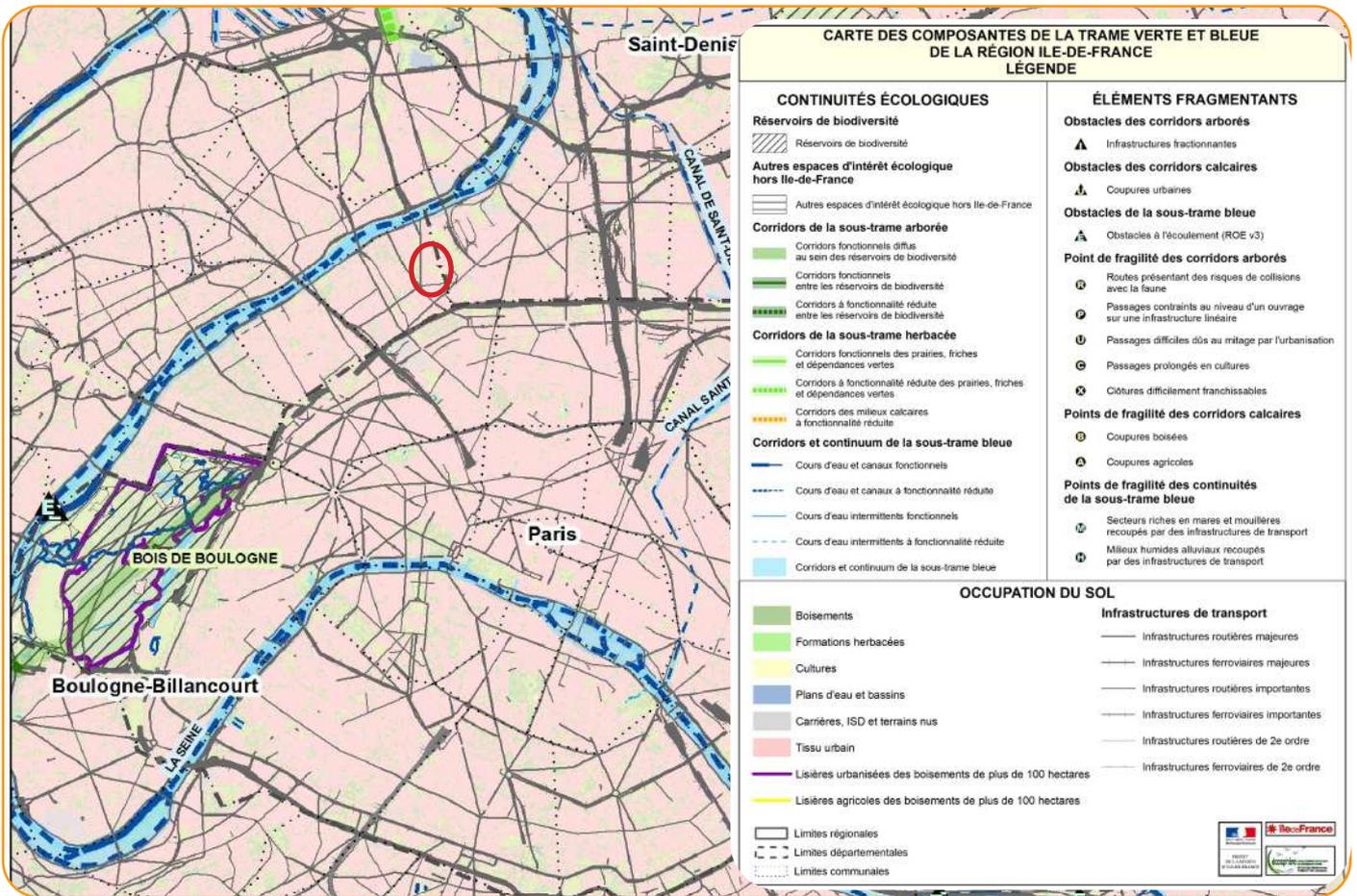


Situation en matière de zones humides (source DRIEAT Ile-de-France, 2024)

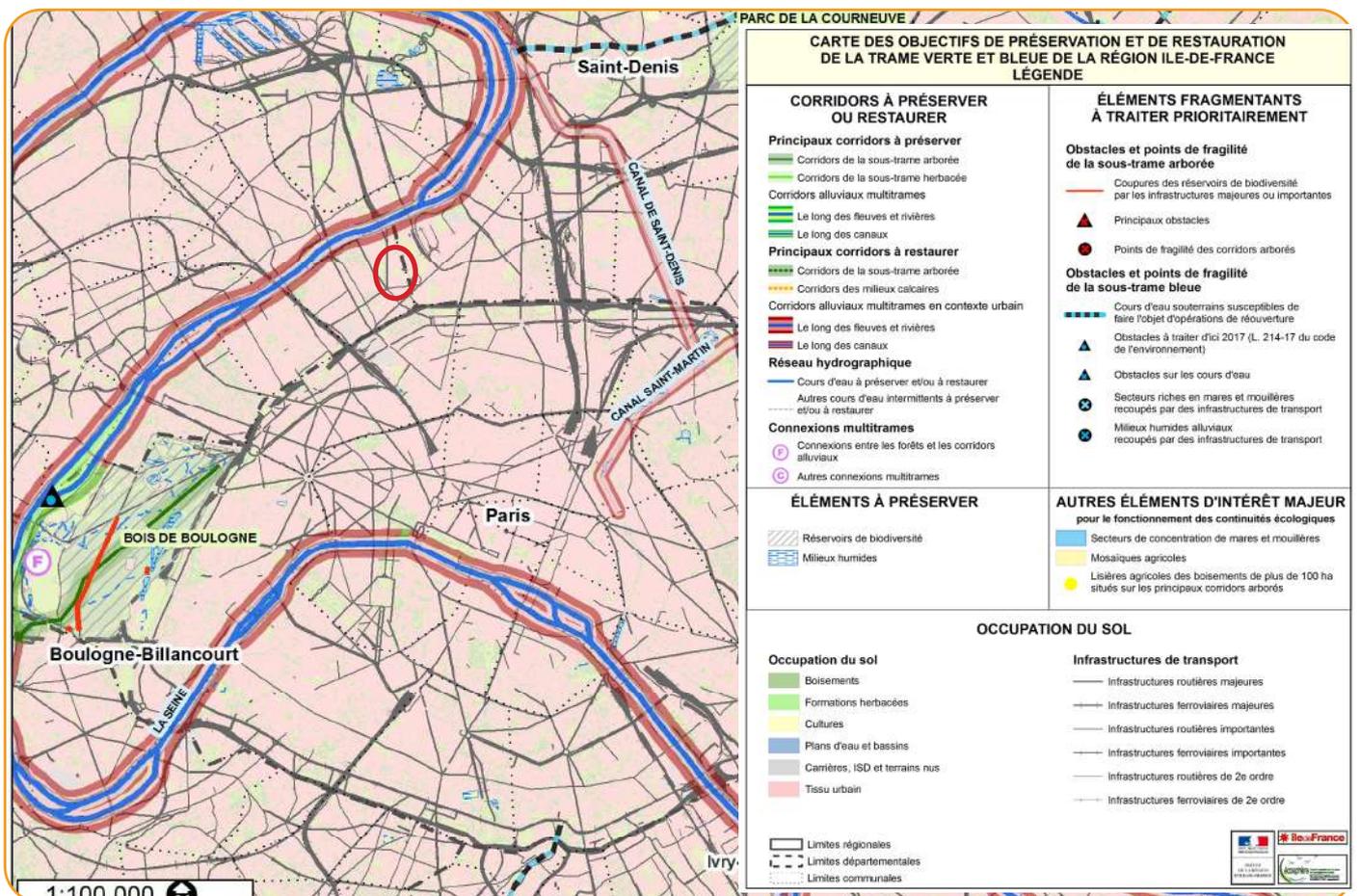


Situation en matière de BASIAS et BASOL (source Infoterre, 2015)

**Annexe 8**  
**Caractéristiques**  
**de l'impact potentiel**  
**du projet sur l'environnement**  
**et la santé humaine**



Composantes de la trame verte et bleue au SRCE (source Région Ile-de-France, 2013)

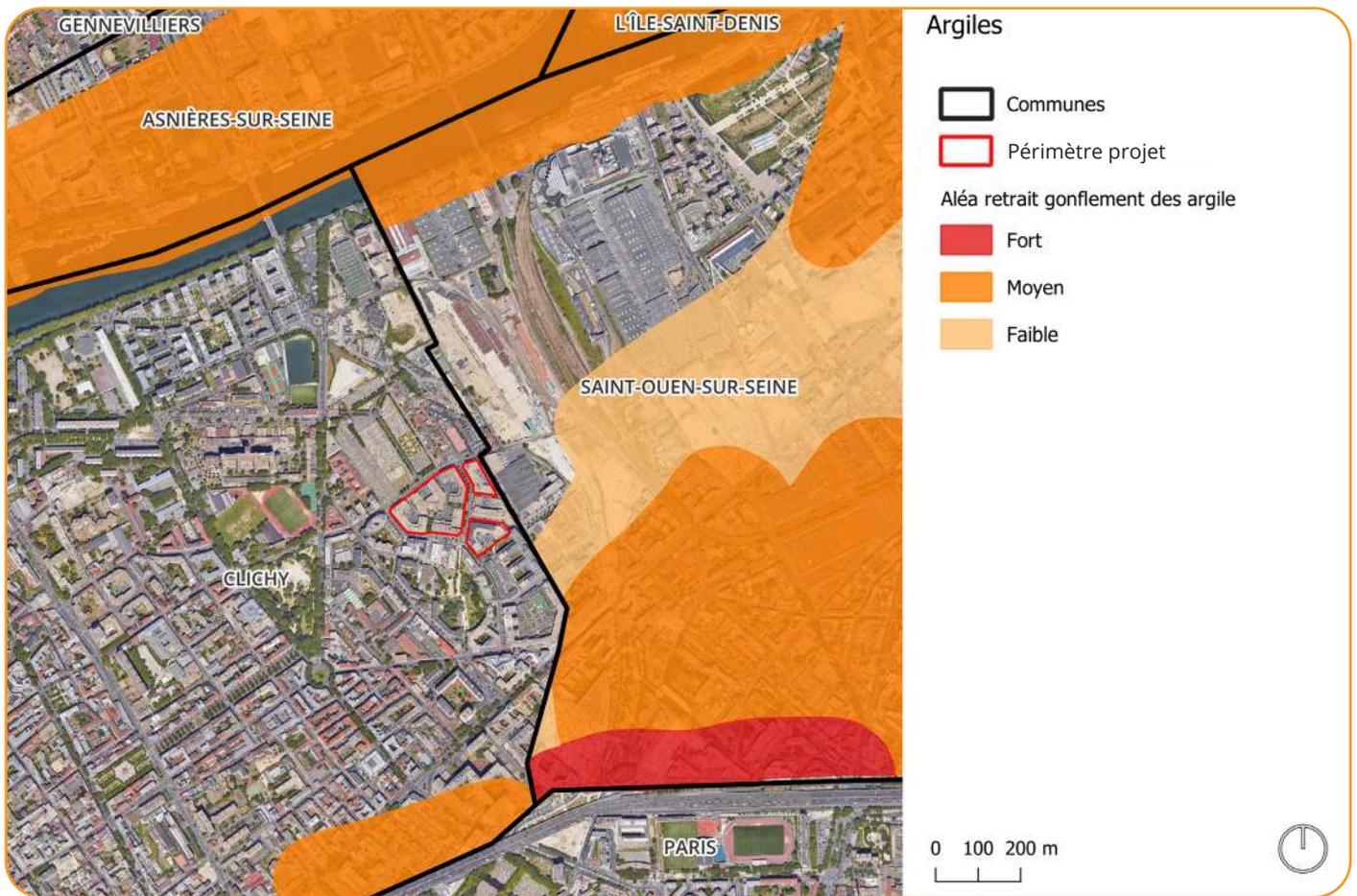


Objectifs de la trame verte et bleue au SRCE (source Région Ile-de-France, 2013)

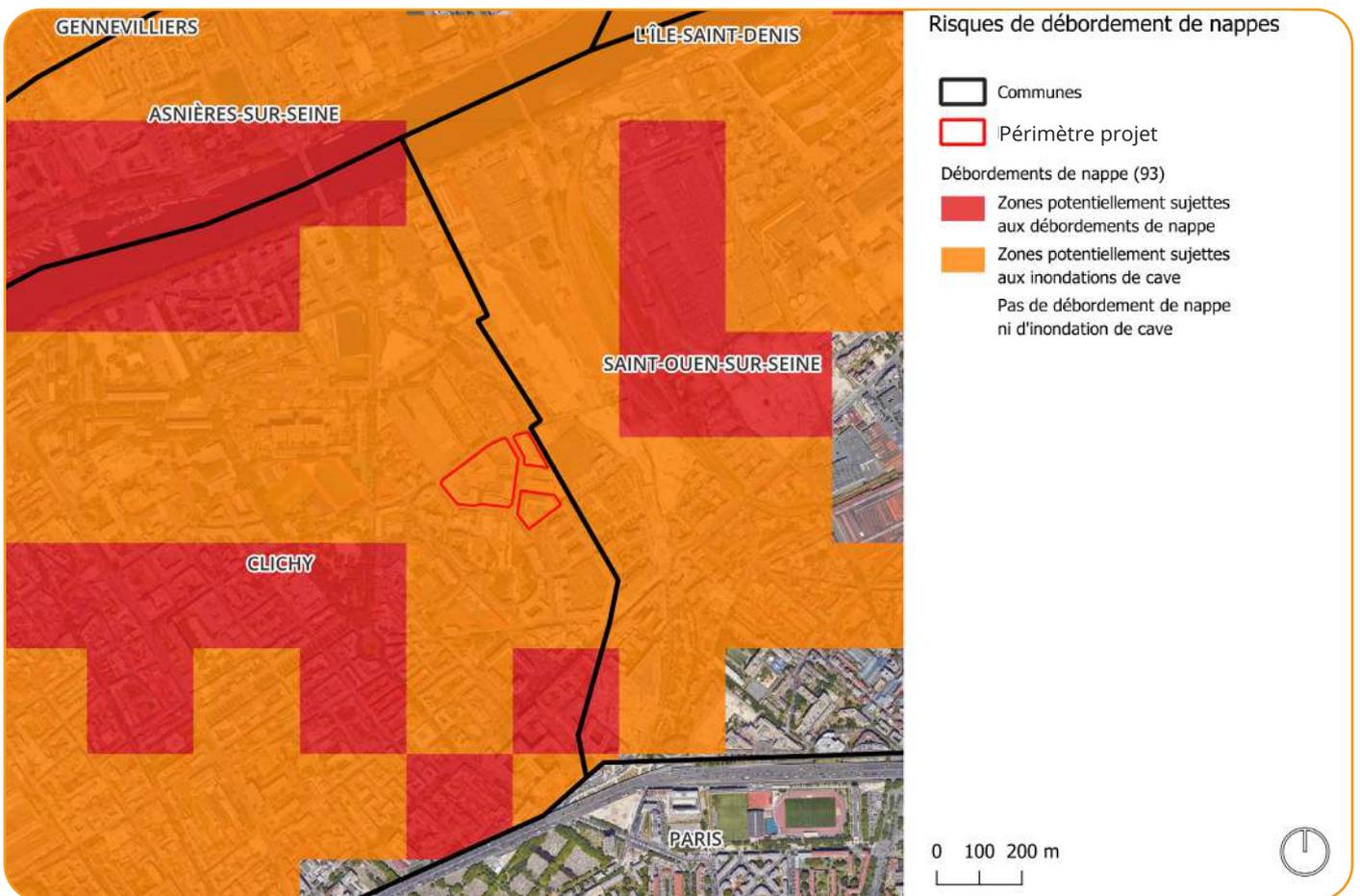
Analyse carte du SRCE :

Les parcelles se situent à proximité d'un corridor écologique entourant la Seine. Dans le périmètre des 5 km autour des parcelles, se situe également un réservoir écologique situé à environ 4.2 km. Les corridors écologiques relient différents habitats entre eux, des lieux de nidifications, de reproduction et d'alimentation essentiels pour la biodiversité (des arbres, des haies, ou encore des fourrés) aussi appelés des réservoirs écologiques. Le SRCE se concentre sur les continuités écologiques régionales.

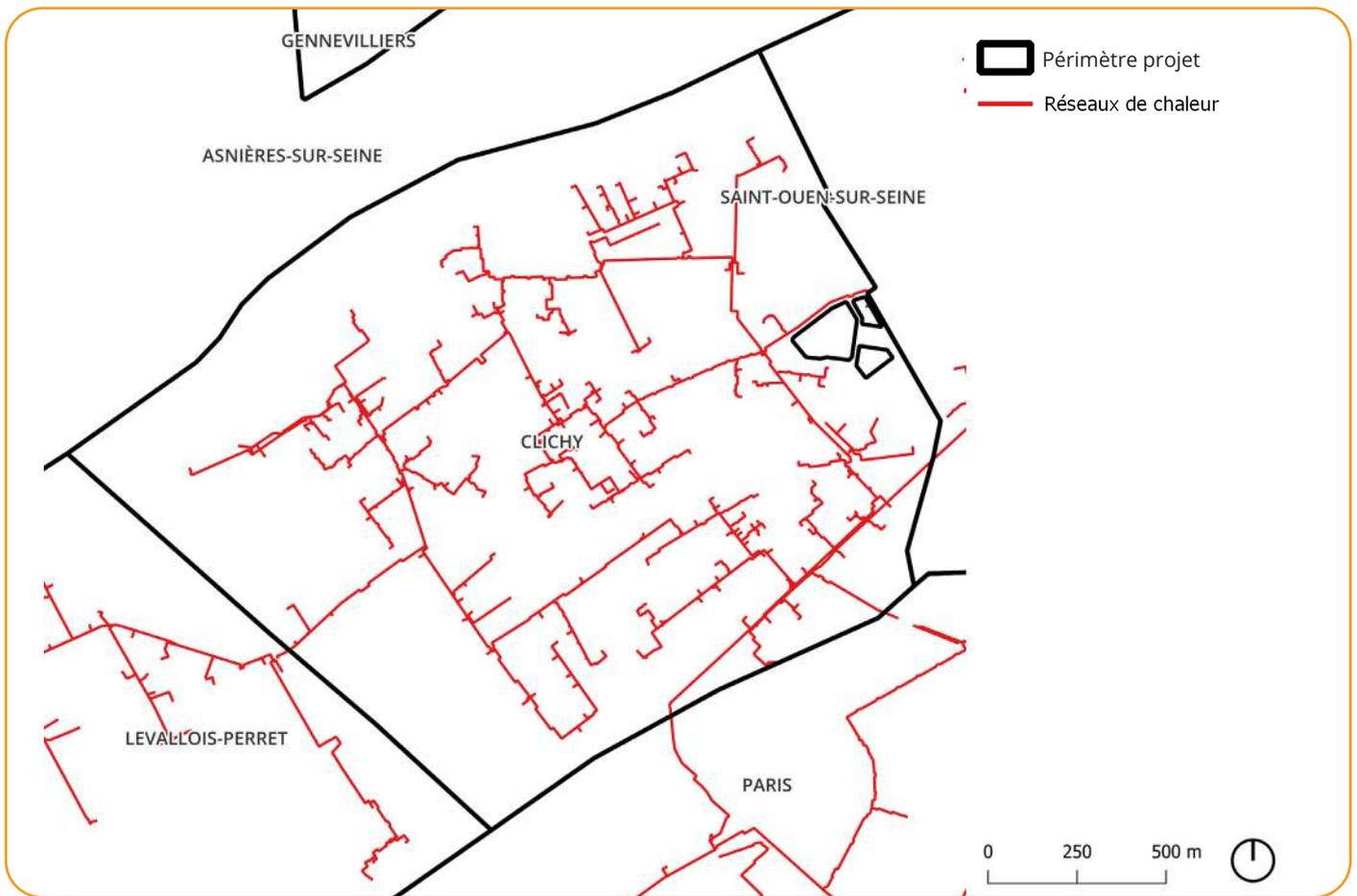
Voir Annexe 10 A/B/C - Diagnostic Écologique.



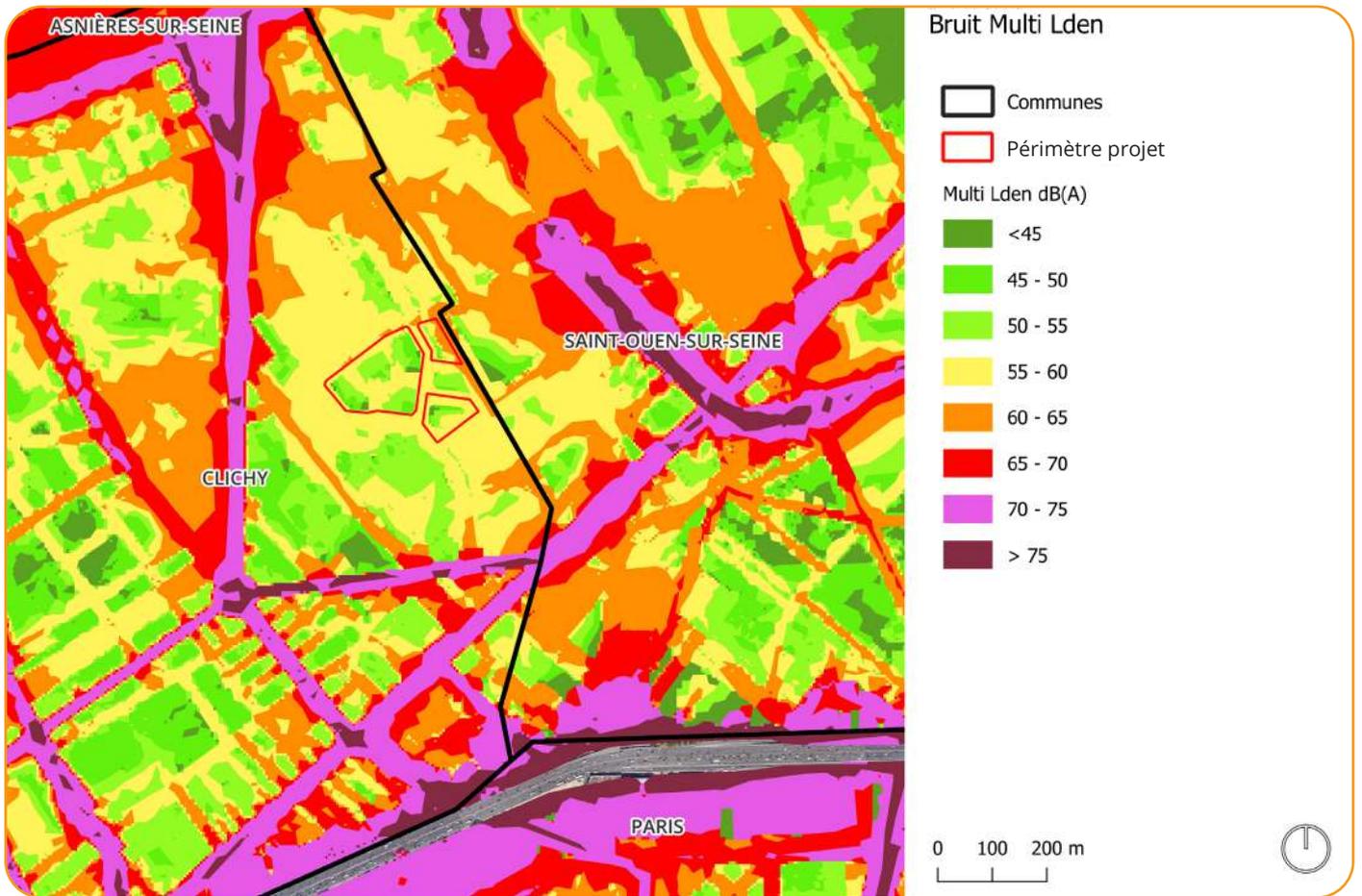
Situation en matière de retrait-gonflement des argiles (source Géorisques, 2018)



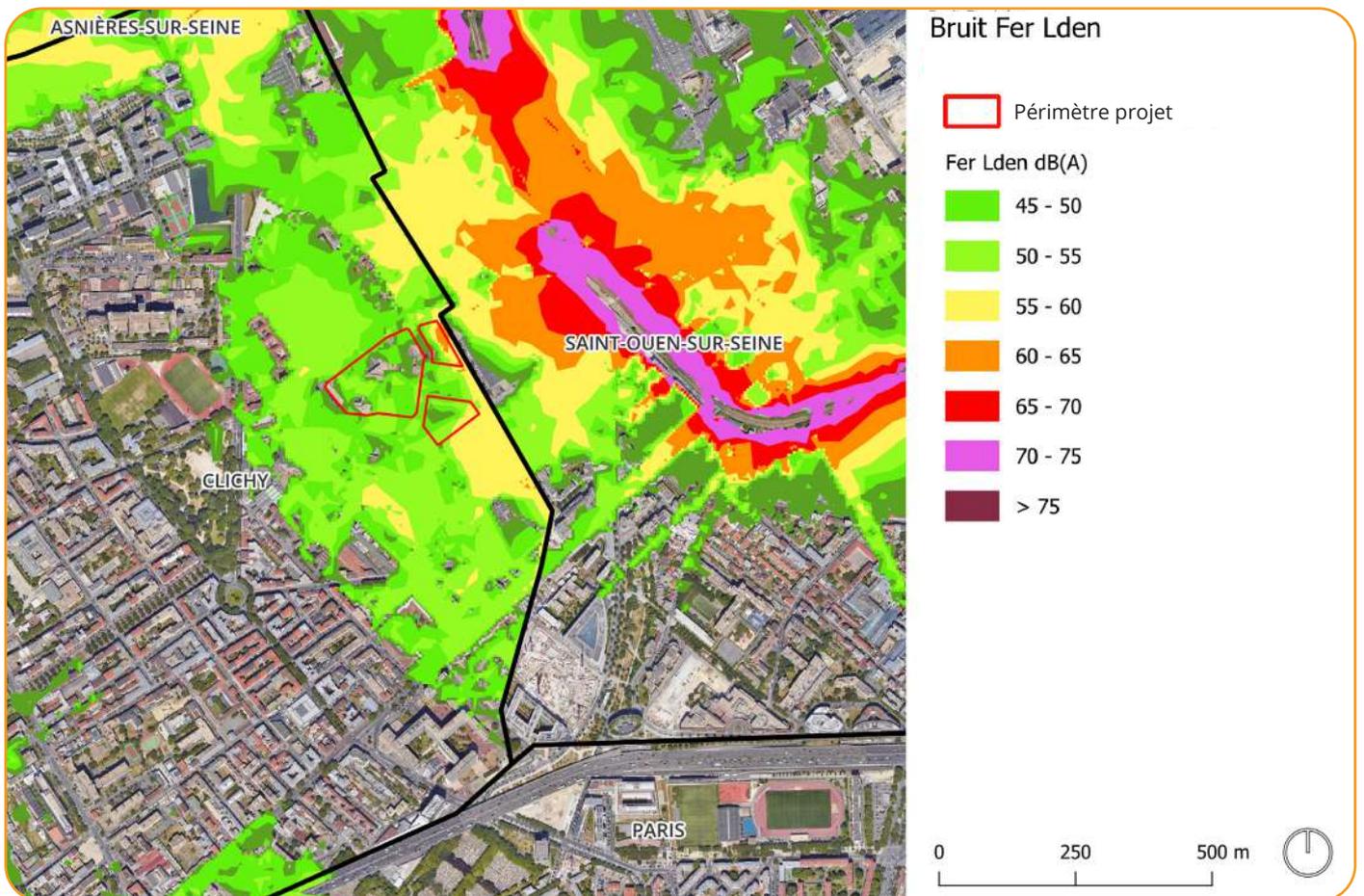
Situation en matière débordements de nappes et inondation de caves (source BRGM, 2018)



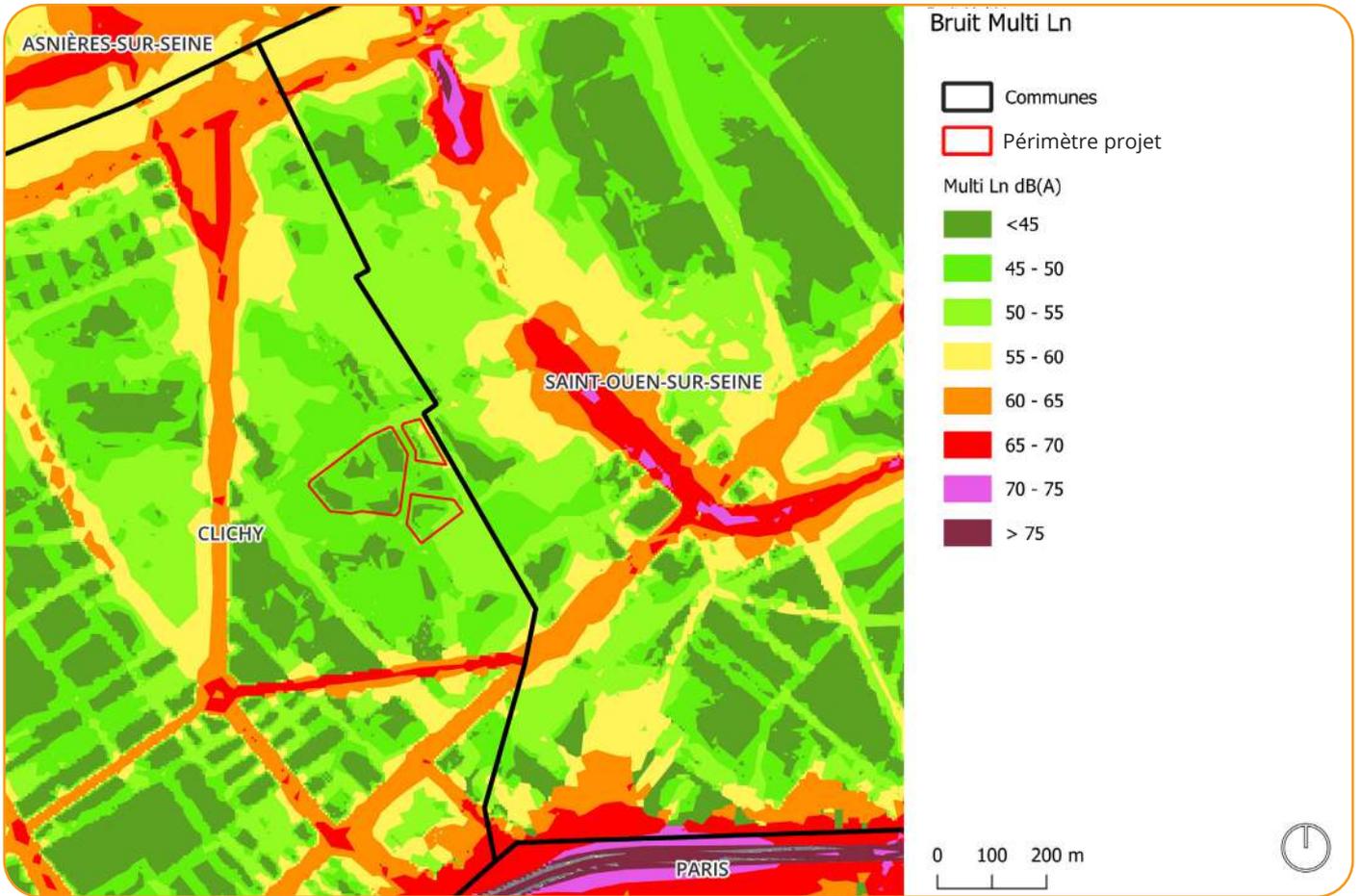
*Situation par rapport aux réseaux de chaleur (source DRIEAT, 2015)*



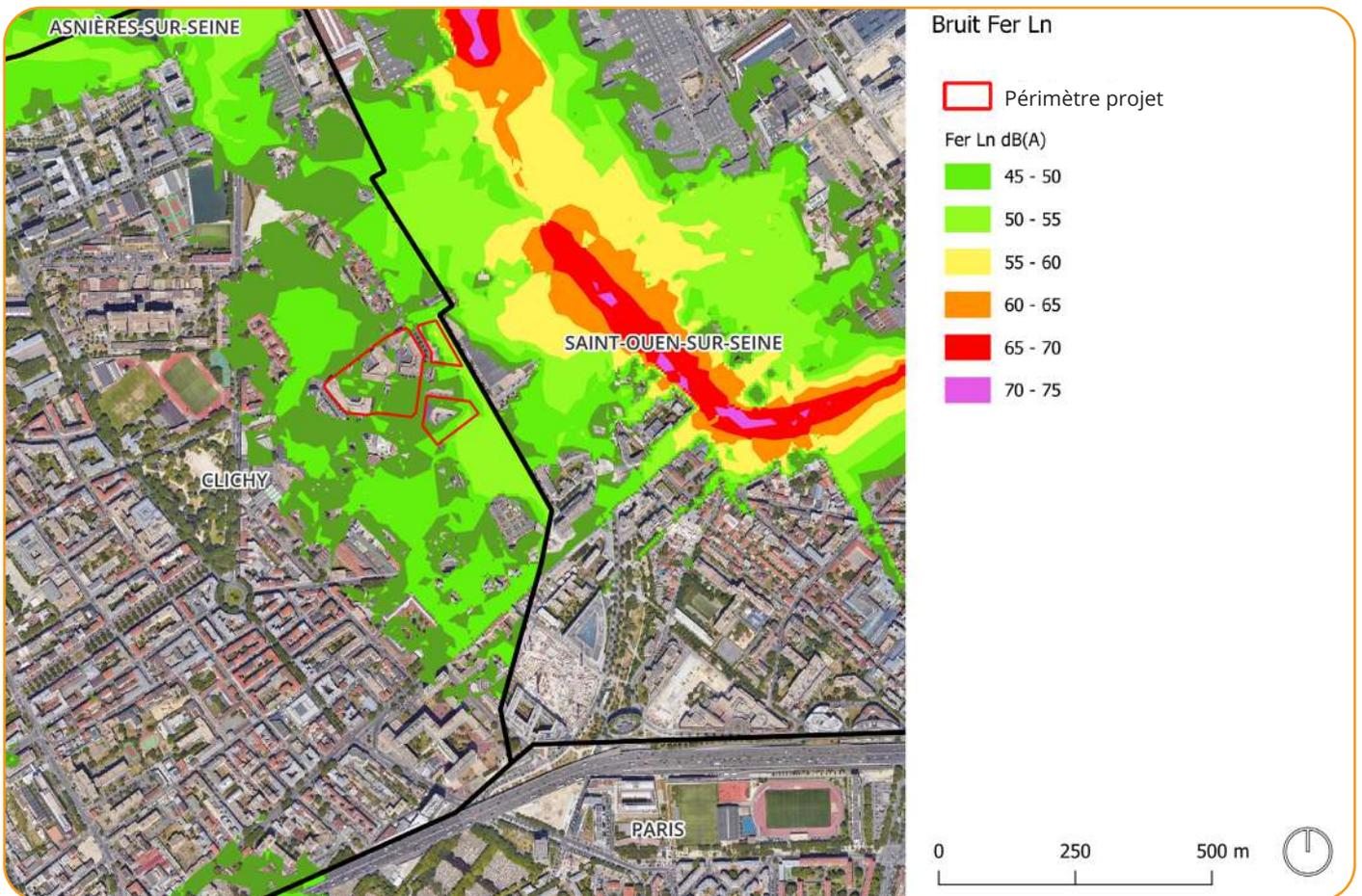
Exposition au bruit sur 24 h multibruit en Lden dB(A) (source Bruitparif, 2019)



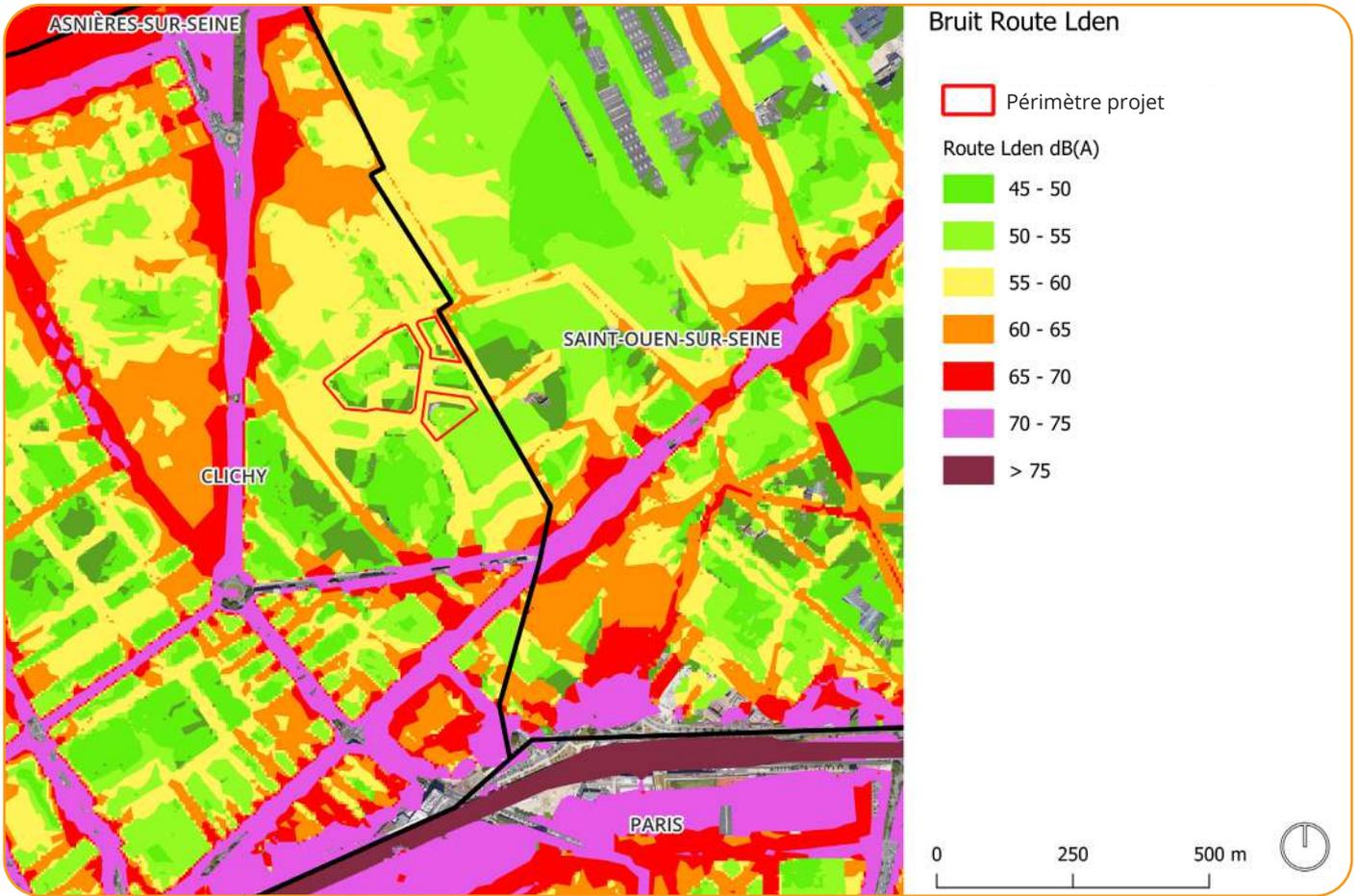
Exposition au bruit sur 24 h chemin de fer en Lden dB(A) (source Bruitparif, 2019)



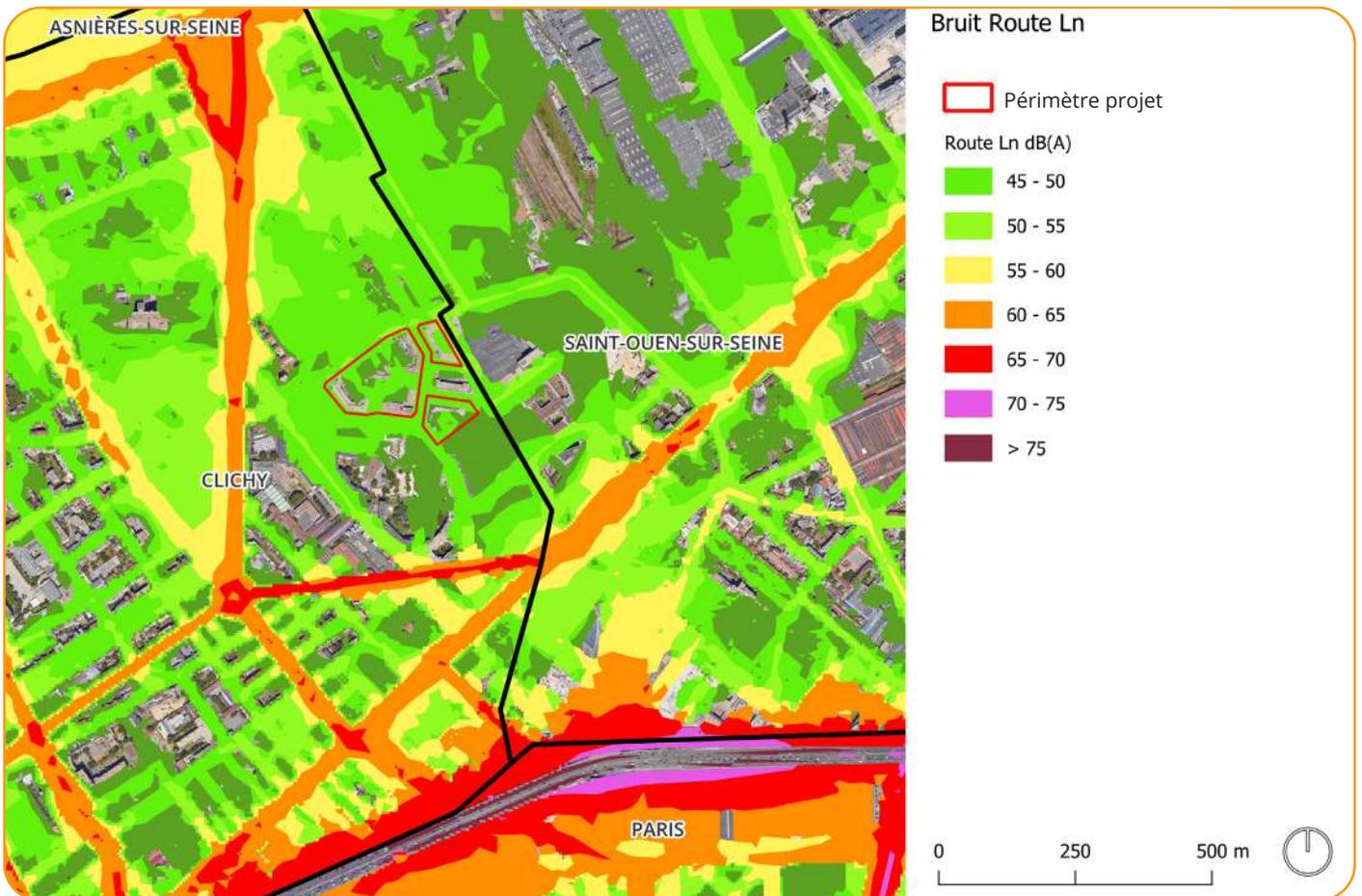
Exposition au bruit de nuit multibruit en Ln dB(A) (source Bruitparif, 2019)



Exposition au bruit de nuit chemin de fer en Ln dB(A) (source Bruitparif, 2019)



*Exposition au bruit sur 24 h route en Lden dB(A) (source Bruitparif, 2019)*



*Exposition au bruit de nuit route en Ln dB(A) (source Bruitparif, 2019)*



Exposition au bruit sur 24 h voie aérienne en Lden dB(A) (source Bruitparif, 2019)



Exposition au bruit de nuit voie aérienne en Ln dB(A) (source Bruitparif, 2019)



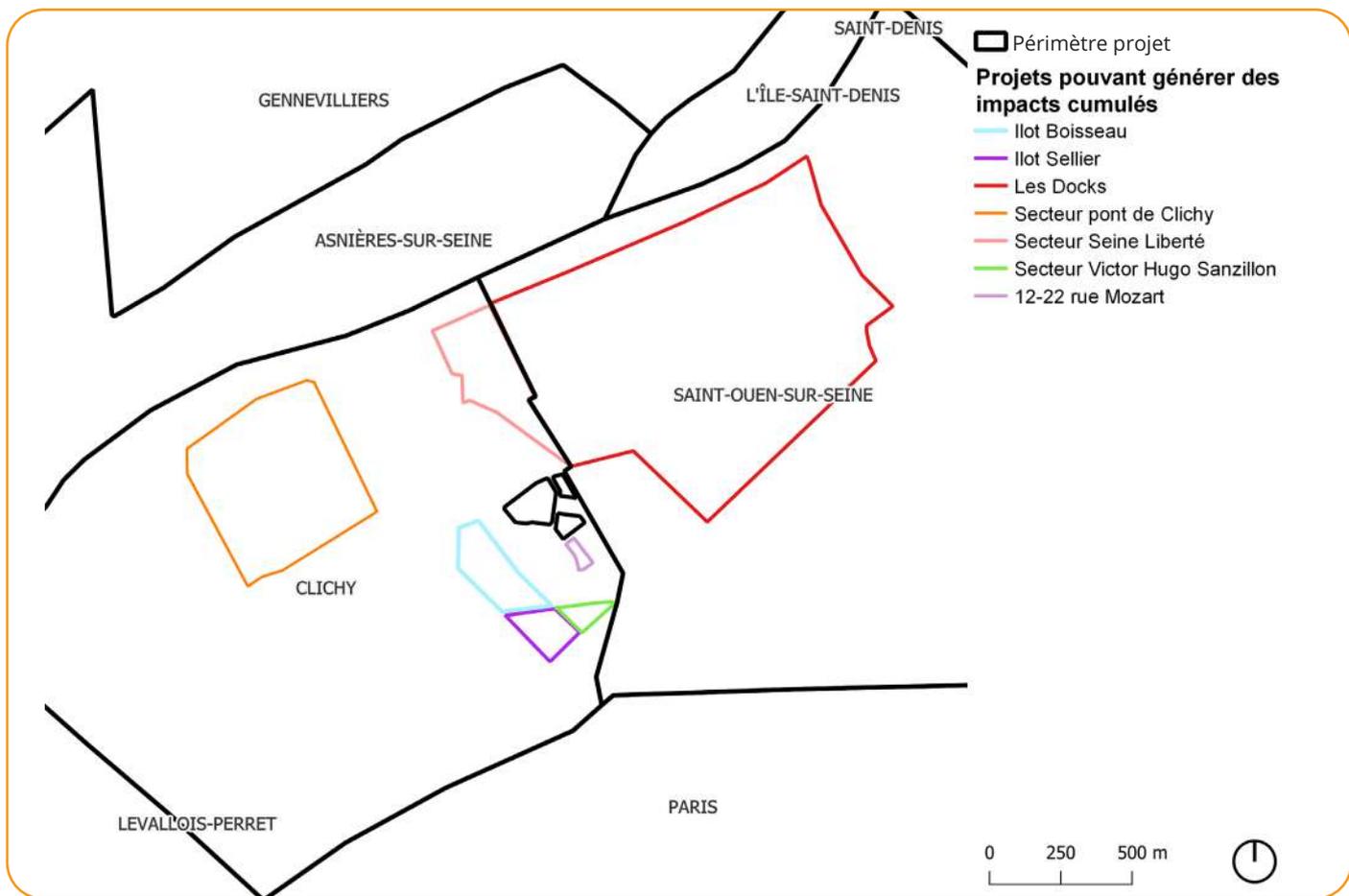
Situation en matière de transports en commun (source IDF Mobilité, 2024)



Situation par rapport aux pistes cyclables et aux transports en commun (source data.gouv, 2024)

## Annexe 9

Localisation des autres  
projets connus avec lesquels  
les incidences du projet sont  
susceptibles d'être cumulées



*Projets pouvant générer des impacts cumulés (source IAU Ile-de-France, 2024)*

## Rubrique 6.2

Plusieurs sources ont été utilisées afin d'étudier les projets dont les incidences sont susceptibles d'être cumulées (Ville de Clichy, projets d'aménagements en Île-de-France recensés par l'Institut Paris Région).

De manière globale, les projets identifiés sont les suivants :

- Le 12-22 rue Mozart, qui correspond à une résidence et un pôle jeunes actifs et tourisme d'affaires. Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après l'avis en date du 07 mai 2024.
- Le secteur Victor Hugo/Sanzillon dont un premier bâtiment à vocation tertiaire et économique a été livré en 2020.
- L'îlot Boisseau dont l'étude d'impact a fait l'objet d'un avis de la MRAe le 16 septembre 2018. Ce dernier a été inauguré le 27 septembre et comporte 550 logements, une résidence sénior, 5 commerces et une crèche.
- L'îlot Sellier, qui correspond à un projet de rénovation urbaine comprenant notamment logements, commerces etc, et dont les travaux ont commencé en 2023.
- La ZAC des DOCKS située à Saint-Ouen-sur-Seine dont l'étude d'impact actualisée a fait l'avis de la MRAe en date du 18 avril 2020. La Ville a entrepris de développer un EcoQuartier de 100 hectares et vise la création d'un quartier de vie exemplaire et innovant en matière de qualité urbaine, environnementale et architecturale, de diversité fonctionnelle et sociale, de densité et de continuité urbaine.
- L'avenue de la liberté, non soumis à évaluation environnementale d'après l'avis en date du 12 août 2021. Le projet ne doit être livré qu'en 2026. Ce projet consiste à créer une nouvelle voie entre le rond-point du Général Roguet à Clichy (92) et le boulevard Victor-Hugo à Saint-Ouen-sur-Seine (93). Cette voie structurante accompagnera le renouvellement urbain du secteur.
- Le Secteur Pont de Clichy, divisé en 3 lots dont les îlots sont prévus entre 2021 et 2024. L'îlot Bateliers-Péri a une vocation résidentielle. L'îlot Léon Blum accueillera un pôle tertiaire et commercial. Enfin, le dernier îlot consiste en une médiathèque-cinéma.

Les projets de logements induisent une nouvelle demande en équipements scolaires et de petite enfance pris en compte dans la programmation du projet. L'arrivée d'une nouvelle population implique une hausse de la consommation de ressources naturelles, une production supplémentaire de déchets et une nouvelle organisation du trafic. Des études sont en cours afin de limiter ces impacts. La pression sur les transports en commun va potentiellement augmenter même si le projet est bien desservi (Voir annexe 16). Enfin, la phase de travaux des divers projets implique un approvisionnement et une évacuation de matériaux, nécessitant une gestion coordonnée pour minimiser les impacts. La taille et la durée des chantiers repérés laissent à croire que cette incidence ne sera pas significative.

**Annexe 10**  
**Documents**  
**complémentaires**

Liste des documents complémentaires :

### **30 mozart**

Annexe 10 A - Diagnostic écologique  
Annexe 11 A - Diagnostic pollution  
Annexe 12 A - Diagnostic PEMD  
Annexe 13 A - Rapport G2AVP  
Annexe 14 - Rapport hydrologique

### **Capella**

Annexe 10 B - Diagnostic écologique  
Annexe 11 B - Diagnostic pollution  
Annexe 13 B - Rapport G2AVP

### **Jurassic**

Annexe 10 C - Diagnostic écologique  
Annexe 11 C - Diagnostic pollution  
Annexe 12 C - Diagnostic PEMD  
Annexe 15 - Diagnostic phytosanitaire

### **Commun pour tous les lots :**

Annexe 16 - Etude déplacement  
Annexe 17 - Etude air et santé  
Annexe 18 - Etude acoustique

# TRANS FAIRE

